

"Une catastrophe", dénoncent les infirmières de St-Vincent
96 lits fermés durant les Fêtes

Irangate: le Sénat crée une super-commission

A 3

C 9

Hydro investit 17 millions \$ dans l'Amiante

A 5

la tribune

77e ANNÉE
No 245

SHERBROOKE, VENDREDI 5 DÉCEMBRE 1986

Samedi-dimanche: 75 cents - semaine: 45 cents
Livraison à domicile: \$2.50 par semaine.

Kingsbury en a assez de boire de "l'eau de javel"

La maladie s'abat sur la population

par Michel MORIN

KINGSBURY — Diarrhées, irritation de la peau, ulcères dans la bouche, méfiance, colère... et quoi encore.

Tous ces maux et ces sentiments sont directement attribuables à la contamination du réseau d'aqueduc municipal de Kingsbury par le purin de porc.

Et de fait, ce ne sont pas là des machinations ou du sensationnalisme de journaliste. Ce sont les gens de cette petite municipalité qui, rencontrés hier, ont clairement exprimé ce qu'ils ressentent en marge de ce nouveau cas de pollution qui perdure depuis 15 jours.

"C'est criminel", dira directement Mme Yvette Laporte. Agée de 60 ans, cette dame ne sait plus que faire devant la situation.

Elle a eu le malheur de laver ses prothèses dentaires avec l'eau du robinet. L'eau de consommation est pratiquement devenue de l'eau de javel tellement les employés municipaux ont dû ajouter du chlore dans le réseau d'aqueduc pour contrer l'effet des bactéries.

"Je n'ose même plus me laver les cheveux avec cette eau. J'ai des bobos sur la tête, dit-elle en invitant le journaliste de La Tribune à regarder ses plaies. En plus, c'est comme si j'avais toujours un goût d'eau de javel dans la bouche. Je n'aime pas ça du tout parce que moi, je suis une buveuse d'eau au dernier degré et là, je ne peux même pas en boire une goutte."

Mme Laporte ne peut accepter la présente situation. Une chance qu'elle peut compter sur sa voisine pour lui venir en aide.

"Ma voisine a un puits artésien et je prends mon eau là. Quand il y avait de la neige, j'utilisais une traîne sauvage pour transporter mes récipients d'eau. Maintenant, ça va mal. Jésus Marie, quand est-ce que ça va se régler cette affaire-là?"



Micheline et Robert Pelletier estiment que la situation a assez duré. Leurs trois enfants, dont Jonathan, ne veulent pas prendre leur bain dans cette eau qui, comme ils le disent, "sent le cochon".

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

• "C'est criminel... Je n'ose même plus me laver les cheveux avec cette eau. J'ai des bobos sur la tête", déplore Yvette Laporte



Reconnaître ma face

Parents de trois enfants en bas âge — le plus jeune n'a que huit mois — M. et Mme Robert Pelletier n'ont pas le cœur à rire par les temps qui courent.

"Si jamais moi ou mes enfants avons des problèmes intestinaux, je vous jure qu'ils vont la reconnaître, ma face. Nous avons tous été malades dans la famille, même le chat a eu la diarrhée et a vomi. C'est devenu impossible de donner le bain à mes enfants; ils disent qu'ils ne veulent pas se laver dans de

l'eau de cochon", lance Micheline Pelletier, en passant la main dans les cheveux du petit Jonathan.

Des procédures

Son mari est encore plus direct. Il envisage même d'entreprendre des procédures si cette affaire doit un jour se répéter.

"Sans compter que nous devons

déboursier de l'argent pendant que l'eau est polluée. Il faut acheter de l'eau pure et de la crème pour les mains à cause du chlore. Réellement, cette histoire a assez duré", dit Robert Pelletier.

Ce n'est pas la première fois que les Pelletier ressentent des maux. Dans le passé, ils s'inquiétaient peu des causes, mais aujourd'hui, ils savent que c'est l'eau du réseau d'aqueduc, contaminée à quatre reprises depuis trois ans, qui est responsable de leurs problèmes de santé.

Et compte tenu que l'épiderme des enfants est plus fragile que celle des adultes, les parents n'osent plus leur donner le bain à tous les jours.

D'après des informations qui ont circulé plus tôt cette semaine, la situation devait revenir à la normale en milieu de semaine, mais ce ne fut pas le cas.

La recommandation de ne pas consommer l'eau potable est toujours en vigueur, au grand désarroi de toute la population.

• Les normes du ministère pas "assez sévères" B 1

Pour discréditer le rapport sur l'assurance-chômage

L'Opposition utilise la peur

— le ministre Bouchard

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Emploi et Immigration Benoit Bouchard est désolé de voir l'Opposition aux Communes utiliser la peur pour tenter de discréditer le rapport de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage aux yeux des citoyens canadiens.

Tout au long de la période des questions, hier aux Communes, le ministre Bouchard a eu à faire face à un feu roulant d'interventions des deux partis de l'Opposition qui lui demandaient de rejeter une à une les recommandations du rapport Forget jugées dangereuses pour l'intégrité du système actuel.

Après avoir répliqué qu'il prendrait le temps d'étudier l'ensemble des 53 recommandations d'un rapport de 500 pages avant de présenter, le 15 mai prochain, les solutions retenues par le gouvernement, le ministre a dit déplorer la campagne de peur qui s'est engagée avec le dépôt du rapport Forget, mercredi.

"Je suis d'accord avec le député, a-t-il répliqué à l'intention du néo-démocrate Lorne Nystrom, concernant l'inévitable problème d'insécurité que crée ce type de Commission royale d'enquête..."

"Je pense que tout le monde est d'accord avec cela et c'est pour

cela que je déplore le fait que l'on utilise cette insécurité chez les gens pour tenter de dire n'importe quoi.

Pour le ministre Bouchard, qui sait que le débat sera long et que le sujet est très chaud, il faut regarder l'ensemble du document et retenir les trois conclusions des commissaires dissidents.

"Il me semble, a-t-il dit, qu'une étude intelligente et sérieuse d'un sujet comme l'assurance-chômage demande qu'on évalue l'ensemble des options et que l'on choisisse ensuite celles qui conviennent au bien-être des Canadiens."

5,2 millions \$

"Au lieu de faire peur aux gens, a-t-il lancé à l'intention de l'Opposition, collaborez donc à l'étude sérieuse qu'on veut faire."

A ceux qui lui reprochaient d'avoir payé la facture de 5,2 millions \$ de la Commission à même les fonds de la caisse de l'Assurance-

chômage, il a répété ce qu'il avait déjà dit sur le sujet au cours des derniers mois.

"Il n'y a pas de corporations, a-t-il dit, qui à un moment ou à un autre, ne jugent pas utile de réévaluer leurs opérations à l'intérieur de leur système, de tenter d'améliorer leurs services et, en général, ces mêmes corporations assument elles-mêmes, à même leurs fonds, ces évaluations de leur fonctionnement."

Le ministre Bouchard a réitéré ce qu'il avait dit la veille sur le contenu du rapport. "Nous ne rejetons ni n'acceptons, a-t-il précisé, aucune des recommandations à priori. Nous allons les situer dans le cadre de l'ensemble de l'évaluation, nous allons retenir ce qui est bon. Nous ne retiendrons pas ce qui n'est pas bon et on va présenter des choses le 15 mai. Ce sera, alors la position du gouvernement."

M. Bouchard a aussi promis de consulter les provinces dès janvier. "Cette rencontre, a-t-il dit, va sûrement nous permettre d'avoir l'avis des provinces, d'avancer plus rapidement dans le dossier et de répondre aux attentes qu'elles vont manifester."



Le ministre Benoit Bouchard

Voleur abattu à Montréal Le dépanneur ne sera pas accusé

MONTRÉAL (PC) — "Je ne suis pas heureux, mais grandement soulagé".

C'est ce qu'a répondu à son avocat le dépanneur Guy Guilbeault, 32 ans, en apprenant qu'aucune accusation ne serait portée contre lui.

Cette bonne nouvelle ne l'a pas sorti de chez lui où il se terre depuis la soirée d'horreur du 18 novembre. Le souvenir de l'homme qu'il a abattu d'une balle dans la tête à son commerce de Montréal, à la suite d'une tentative de hold-up, ne cesse de le ronger.

la police de pousser davantage son enquête pour être certain de ne rien négliger.

Sa conclusion: aucun élément du dossier ne justifiait des accusations d'homicide involontaire ou de meurtre non prémédité. Selon toute vraisemblance, le propriétaire du dépanneur n'a fait que défendre sa peau. "C'est sûr que c'est lui qui a tiré. C'est sûr qu'il était armé, mais il n'y a rien d'autre", précise Me Pothier.

Enquête du coroner

Malgré cela, le coroner a décidé de tenir une enquête publique sur les circonstances de la mort de Jean-Pierre Proulx, un récidiviste de 29 ans en libération conditionnelle lors du drame.

Si jamais cette enquête apportait de nouvelles informations, la Couronne pourrait réviser sa décision. Cette autre étape inquiète le propriétaire du dépanneur qui appréhende de revivre ces durs moments en témoignant publiquement.

"On aurait préféré que ce soit terminé", explique Me Daniel Saint-Louis. "Cette enquête est une autre source d'anxiété". Il y a aussi la famille de la victime qui pourrait bien tenter des poursuites civiles. Cette dernière a toujours insisté sur le fait que Jean-Marc avait été abattu avec un magnum .357, alors qu'il ne possédait qu'un pistolet à plomb.



Guy Guilbeault est soulagé... mais reste tourmenté

Silencieux depuis dix jours, Guy Guilbeault est resté sur sa réserve, fuyant les journalistes. Il est exténué, au bout de son rouleau, disent ses proches.

Tourmenté

"Cette affaire lui a drainé toutes ses énergies", ajoute Me Daniel Saint-Louis, son avocat. "Tourmenté, déchiré, il n'aurait pas voulu qu'une telle chose arrive."

Le procureur de la Couronne, Me Michel Pothier, a longuement réfléchi avant de rendre sa décision. Une décision lourde de conséquences. Il a même demandé à

Pas une seule critique

Au dépanneur, situé à l'intersection des rues Logan et Alexandre-de-Sève, les clients, interrogés au début de la semaine, espéraient que M. Guilbeault ne soit pas accusé. "Il y a des policiers qui tirent sur des bandits et ils ne sont pas traînés devant les tribunaux", déclarait un ouvrier de la construction. "J'aurais agi de la même façon", disait un autre. Pas une seule critique à l'endroit du propriétaire. Seule la compagnie de M. Guilbeault, responsable du commerce ce jour-là, évitait de trop se prononcer. "Maintenant que c'est arrivé, il faut apprendre à vivre avec cela."

Soupçonné d'avoir versé 25,000 \$ au juré

Laroque se rend

MONTRÉAL (PC) — Denis Laroque, 27 ans, de Laval, l'individu soupçonné d'avoir remis une somme de 25,000 \$ à un juré au procès des Hell's Angels, s'est rendu à la police hier.

Laroque s'est présenté au quartier général de la Sûreté du Québec à Montréal en compagnie de son avocat, Me Jacques Rivest.

Un mandat d'arrestation avait été émis contre lui lundi dernier quand le tribunal a appris qu'un juré au procès de quatre membres des Hell's Angels, Mario Hamel, 28 ans, avait touché une somme de 25,000 \$ pour tenter d'influencer ses pairs.

Trois des quatre Hell's Angels ont été reconnus coupables de meurtre par les onze autres mem-

bres du jury, mercredi, tandis que le quatrième a été acquitté.

Un porte-parole de la Sûreté du Québec, l'agent Robert Poeti, a déclaré que Laroque était interrogé en rapport avec cette affaire.

Par ailleurs, c'est aujourd'hui que le juge Claude Joncas, de la Cour des sessions des paix, doit rendre sa décision sur la demande de remise en liberté sous cautionnement de l'ex-juré Hamel, qui est accusé d'entrave à la justice.

Témoignant à l'enquête sous cautionnement, mercredi, le caporal Yves Gravel, de la Sûreté du Québec, a déclaré que l'ex-juré s'était vu offrir jusqu'à 100,000 \$ pour un verdict d'acquiescement et 50,000 \$ pour un désaccord du jury.

• Hell's français interceptés A 2

AUJOURD'HUI

339e jour de l'année

TEMPÉRATURE:

VARIABLE: — 4- —2° C
DEMAIN: NUAGEUX

Estrie, Beauce et Drummondvil-

le: nuageux avec éclaircies et averses de neige. Vents modérés. Minimum de près de -4. Maximum de près de -2. Risque de précipitations en pourcentage: 30. Samedi: nuageux.

CAHIER "A"
Sherbrooke et régional..... A 2 à 5, A 8
CAHIER "B"
Forum..... B 1
Éditorial..... B 2
Québec..... B 3
Vivre en '86..... B 4 et 5
De tout et de tous..... B 6 et 8

National..... B 10
CAHIER "C"
Économie..... C 1 et 2
Petites annonces..... C 3 à 8
Décès..... C 8
CAHIER "D"
Sports..... D 1 à 4
Arts et divertissements..... D 5 et 8

Une auto des Hell's interceptée par la police à Sherbrooke

Identité des cousins français vérifiée

par Pierre SAINT-JACQUES

SHERBROOKE — Quelques heures à peine après avoir foulé le sol de l'aéroport de Mirabel, quatre touristes français, à savoir un membre des Hell's Angels de France, deux de leurs relations et une compagne ont dû décliner identités et fournir papiers à l'appui, vers 03h30 hier, à la demande de deux patrouilleurs de la Police municipale de Sherbrooke.

Ces vérifications ont eu lieu sur la rue McManamy, en face du numéro civique 420, tout près de la rue Dorval.

Les quatre touristes prenaient place à bord d'un véhicule immatriculé de la Colombie-Britannique.

Deux autres individus ont également été identifiés.

D'abord le conducteur. D'origine sherbrookoise mais domicilié à Ed-

monton (Alberta), il est connu des milieux policiers comme étant un membre du clan des Hell's Angels.

Le propriétaire qui n'était pas dans la voiture la lui avait prêtée.

Enfin, prenait également place dans la voiture un individu de Matane qui serait membre du groupe de motards les Vikings mais que l'on a identifié comme une relation des Hell's.

Au cours de ce que la police a qualifié de vérifications de routine, elle a saisi un détecteur de radar. Elle a donc rédigé un billet d'infraction. L'amende pour ce genre d'infraction est de 100 \$.

Anecdote

Une anecdote veut qu'à l'occasion de la fouille du véhicule, un des touristes qui avait froid — il faut dire qu'il a venté cette nuit-là et à écorner les boeufs par moments — a demandé s'il pouvait prendre un sac de couchage dans le coffre-arrière question de se réchauffer la couenne.

Du tac au tac, un des policiers lui a lancé la boutade suivante: "Par

ici, les sacs de couchage ne servent pas pour réchauffer mais pour refroidir!"

Le mot que les visiteurs ont accusé sans trop de mal n'a pas tardé à courir sur toutes les lèvres des membres de l'équipe de nuit.

Après les vérifications d'usage, le groupuscule a pu poursuivre sa route, direction Est, probablement vers le repaire des Hell's, à Lennoxville.

Pas d'opération spéciale

Du côté des milieux policiers, tant à la Sûreté du Québec que chez Métro Police Ascot-Lennoxville ou même à la Police municipale de

Sherbrooke, il n'est pas question d'opération spéciale pour la venue de ces touristes un peu particuliers.

Il n'est toutefois pas présomptueux de croire et d'affirmer que les policiers auront les yeux bien ouverts sur les allées et venues de tous les gens qui graviteront autour du repaire.

On raconte que plusieurs membres des Hell's, des relations et sympathisants doivent participer à une fête, un soir à Sorel et un soir, à Lennoxville.

Pour certains, il s'agirait d'un party d'anniversaire, pour d'autres, une soirée de retrouvailles.

Selon des gens bien informés, ces sortes d'échanges culturels se

feraient sur une base annuelle.

S'ils retiennent davantage l'attention cette année, on croit que l'affaire de Lennoxville et le procès fertile en rebondissement, tenu à Montréal, sont pour beaucoup dans l'intérêt porté aux touristes européens.

Au Québec dans le moment, il y a six touristes français apparentés aux Hell's Angels. Un septième se trouvait dans l'avion qui a atterri à Mirabel mais il n'a pas eu l'occasion de se dégoûter les jambes longtemps.

Après les vérifications d'usage et le constat d'un dossier judiciaire, il a été replacé dans un autre avion, celui-là à destination de la France.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Les policiers ont remis 11 701 billets d'infraction en 11 mois, à Sherbrooke et à Fleurimont. De ce nombre, 7 762 touchent des conducteurs dont le véhicule était en mouvement au moment de l'infraction.

Les conducteurs ont reçu près d'un demi-million \$ en infractions

SHERBROOKE (psj) — Les conducteurs de véhicule, interceptés au cours des 11 premiers mois de l'année sur le territoire de la Police municipale de Sherbrooke, auront déboursé près d'un demi-million de \$ en infractions.

L'unité de circulation, composée essentiellement de motards et de deux policiers à bord d'un véhicule de patrouille, ont griffonné 11 701 billets d'infraction dont 7 762 ont été remis à des conducteurs dont le véhicule était en mouvement au moment de l'infraction.

Par ailleurs, les policiers ont rempli les blancs de contraventions pour 3 695 manquements au règlement de stationnement, à savoir dans un endroit prohibé, à cause d'un arrêt prolongé ou pour occupation en zone réservée aux personnes handicapées.

Le total des billets, du 1er janvier au 30 novembre 1986, est de 11 701.

On doit préciser que les policiers ne s'occupent pas des contraventions pour parcomètre expiré.

La Tribune a obtenu ces chiffres du sergent Normand Mercier, responsable de l'unité de circulation, de la sécurité routière et de la prévention du crime au sein de la Police municipale.

4 717 pour vitesse

M. Mercier a ainsi détaillé la ré-

partition des infractions: 4 717 pour vitesse excessive, 687 pour arrêt obligatoire non respecté, 534 pour feu rouge non respecté.

Quant aux infractions au code de la sécurité routière touchant particulièrement l'état du véhicule, l'immatriculation, le permis de conduire, les policiers ont noté 1 336 manquements.

Les conducteurs ont également reçu 488 billets d'infraction pour des infractions à diverses règles de la circulation (virage à gauche interdit, dépassement illégal ou sur une ligne double, non respect du port de la ceinture de sécurité, non respect des flèches...).

La police a enfin remis pas moins de 244 avertissements (ça... ça ne coûte rien à personne) notamment lorsqu'il y avait des changements apportés dans un secteur concernant, entre autres, le stationnement ou l'installation d'un nouvel arrêt, etc.

Pour en arriver au coût global d'un demi-million de dollars en infractions, le sergent Mercier dit avoir pris comme moyenne de billet d'infraction le montant de 46,60 \$.

46,60 \$ en moyenne

"Le matin quand nous prenons une pile de billets d'infraction et que nous faisons la somme des amendes, on arrive presque invariablement à une moyenne de 46,60 \$ du billet. Si l'on ajoute aux infractions notées alors que les véhicules

étaient en mouvement, celles qui ont trait au stationnement, alors on atteint le demi-million de dollars."

Les gens n'ont donc pas compris: a-t-on demandé au sergent Mercier.

Il y a quelques années, on pouvait se défendre en accusant le code de la route d'être désuet, le législateur d'être trop mou sur les amendes.

Et de répondre le sergent: "Je te le dis. Il y en a qui vont s'ennuyer de leur mère tout à l'heure, ça va brailler. On commence peu à peu à sentir les effets des mesures plus sévères adoptées par le législateur. Plus souvent qu'avant, on se fait crier par la tête: vous êtes des beaux salauds, ce billet va faire sauter les quelques points qui me restent, je vais perdre mon permis. Je vais perdre mon gagne-pain. Tôt

ou tard, il va y avoir une prise de conscience collective surtout que l'Assemblée nationale vient de décider de donner un ou deux autres tours de vis."

Il a ajouté: "On a beau dire au monde de respecter les vitesses, les feux rouges, les règles de la circulation, ça continue à se faire prendre, à se cogner, à se rentrer dedans. D'année en année, les accidents augmentent... et le nombre d'infractions en fait autant."

Si les effets se font sentir peu à peu chez les conducteurs, on ne les a pas encore ressentis au chapitre des accidents de la route.

Cette semaine, on a franchi le cap des 5 000 accidents, enregistrés depuis le 1er janvier et les valseuses de décembre, comme celle de mercredi, ne font que commencer.

Résultats

Tirage du MERCREDI 86 - 12 - 03

4 15 25 31 33 47 **26**

GAGNANTS	LOTS	AMOUNT
6/6	1	3 880 014.00\$
5/6+	8	87 641.90\$
5/6	301	1 781.20\$
4/6	16 538	62.30\$
3/6	286 556	10.00\$

Gros lot (approx.): 2 000 000.00

Ventes totales: 15 533 085.00\$

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Concours de La Tribune

75\$ A GAGNER

CHEZ VOTRE SALON DE COIFFURE

5 bons de crédit de \$15

RÈGLEMENT:

- Remplir correctement le coupon de participation qui sera publié les 4 et 5 décembre 1986.
- Le tirage aura lieu à La Tribune, le 11 décembre 1986.
- Le nom des gagnants sera publié dans La Tribune.
- Cinq gagnants recevront un bon de crédit de \$15 chez leur salon de coiffure.
- Le bon de crédit sera émis au nom du salon de coiffure de leur choix.
- Les employés réguliers de La Tribune et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer au concours.

COUPON DE PARTICIPATION

NOM.....

Adresse..... Code Postal.....

Ville..... Tél.....

Salon choisi.....

Adresse.....

Ville.....

Faire parvenir à:
CONCOURS "MON SALON DE COIFFURE"
 Casier postal 2450, Succursale Jacques-Cartier
 Sherbrooke, Qc, J1J 3Y6

AU CENTRE CULTUREL

Salle Maurice O'Bready

PRE-VENTE AUJOURD'HUI

(pour les abonnés du Centre culturel en danse, musique, théâtre et cinéma):

- 13 décembre 19h et 21h30 L'INCONNU, film sur le ski
- 14 décembre 13h30 L'INCONNU, film sur le ski
- 28 janvier MACKINAW, troupe de danse folklorique

EN VENTE LUNDI:

(pour le grand public):

- 13 décembre L'INCONNU
- 14 décembre L'INCONNU
- 28 janvier MACKINAW

EN VENTE ACTUELLEMENT:

- 6 décembre ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES JEUNES DE SHERBROOKE
- 7 décembre FAFOIN
- 8 décembre HERBERT LÉONARD
- 9 décembre ÉDITH BUTLER
- 10 décembre SOUVENIRS DE BRIGHTON BEACH
- 12 décembre HONEY MOON SUITE

UNE COLLABORATION DU JOURNAL

la tribune

King wellington

RÉDIGÉ EN COLLABORATION

carnet

L'artiste Graeme Allwright ne se contente pas de prôner la solidarité en chansons. A la demande d'amis à elle, il a bien voulu accepter de rendre visite à Monique, clouée sur un lit d'hôpital, gravement malade. Aux dires des personnes présentes, un joli moment de générosité que celui-là.

— 0 —

Nombreux sont ceux qui connaissent les multiples talents de Dominique Brosseau, du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke. Sans doute histoire d'ajouter une corde à son arc, il semble qu'elle s'exerce consciencieusement, par les temps qui courent, au difficile rôle de traductrice. Very well Dominique. Very well!

— 0 —

Un certain morning man, à CFLX Radio se prétend d'un naturel oiseau de nuit au point de rêver d'animer un show en soirée. La solution est simple mon cher Ouellet, entrez en ondes de 00h à 10h! Ça ne vous coûtera pas un sou. Promis.

— 0 —

En abandonnant le café au

Sherbrooke n'émet que des obligations, pas de devoirs.

Le bon père a parlé, les fidèles l'ont écouté. Marcel Picard a ainsi été reporté à la présidence de l'Association des retraités municipaux de Sherbrooke pour un second mandat. Il sera secondé dans son travail par le vice-président Gérard Theriault, le secrétaire-trésorier Philippe Cadrin et les directeurs Paul Boudreau, Albert Rhéaume, Roland Olivier et Camille Fréchette.

— 0 —

Le juge Gérard Desmarais déborde tellement d'entrain ces derniers temps qu'il est difficile de préciser s'il arrive au terme de la trentaine ou s'il vient tout juste d'amorcer la quarantaine.

— 0 —

L'agent Michel Turcotte détient bel et bien un certificat de moniteur en conduite automobile. Il est également le seul conducteur capable de faire glisser une voiture sur une chaussée parfaitement sèche. Ce qu'il démontra tout récemment dans la cour du quartier général.

Moi, je l'ai trouvée...

la grande Famille des clients comblés

Le VOITURIER

là où, on doit aller à tout prix, pour les meilleurs prix!

- Mercury
- Lincoln
- Location à court terme
- Location long terme
- Pièces + Service
- Carrosserie

1261, RUE KING EST, SHERBROOKE
589-5981 • 1-800-567-3499

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBÉ
Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

François VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
Directeur du service du tirage

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00. "La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affilié à l'Audit Bureau de Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune. Courrier de deuxième classe Enregistrement No 1539

FONDS de BIENFAISANCE

ASS'N DES POLICIERS DE SHERBROOKE

Calcul instantané de votre taux d'alcool car...

3.50

Basé sur:
 — Poids
 — Temps de la 1ère consommation
 — Nombre de consommations

3.50

Où se le procurer chez:

- Tous les Sherbrooke
- Tous les Fleurimont
- Tous les Rock Forest

Groupe — Association Employeur (25 unités et plus) Livraison: **821-5539** **565-2910**

EN TOUTES CIRCONSTANCES, SACHEZ VOTRE :

TAUX D'ALCOOL

TEMPS D'ÉLIMINATION

CAPACITÉ D'ABSORPTION

- ETR 80 -

EXTRACTION TAUX ALCOOL 14MG

VERPES

Lbs

Kg

HEURES



Au moins 80 piqueteurs se sont relayés sur des lignes de piquetage érigées, hier, devant le Collège de Sherbrooke. (Photo La Tribune par Claude Poulin)

"Une catastrophe", soutiennent les infirmières 96 lits fermés durant les Fêtes à St-Vincent

par Gilles FISETTE
SHERBROOKE — Les coupures budgétaires qui ont des effets désastreux sur la qualité et la quantité des soins dans les établissements de santé du Québec, et que dénonçait mercredi, preuves à l'appui, la Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec (FSPHIQ), n'épargnent pas le Centre hospitalier St-Vincent de Paul.

services seront également inaccessibles. Elle cite le cas de la cardiologie, la physiothérapie — exception faite, toutefois, des cas

Haro sur les administrateurs



Anne Bergeron

de physio relevant de la santé et de la sécurité du travail —, l'halothérapie, la clinique externe et la salle d'opération.

Selon la fédération, les administrateurs d'établissements de santé du Québec ont complètement perdu de vue tout souci pour la santé de la population, ignorent les préoccupations des travailleurs, au détriment de la seule administration de budget toujours restreint.

Le gouvernement, explique-t-elle, ne respecte pas ses promesses de freiner la chute libre des services de santé. Les impératifs économiques continuent de dominer largement les visions des gouvernements à l'encontre des objectifs sociaux.

"Dans un contexte de coupures de 23 millions \$ annoncées dernièrement, ajoutées à celles de 800 millions \$ effectuées depuis 1977, nous nous étonnons d'entendre encore le gouvernement Bourassa garantir sans sourcilier une accessibilité aux services... Indéniablement, ce sont toujours les mêmes qui paient la facture: les bénéficiaires et les syndiqués. Et ceux qui font largement grimper la facture sont aussi toujours les mêmes: les médecins et les gestionnaires. A quand pour eux les coupures budgétaires", se demande la fédération?

Durant la période des Fêtes, soutient la présidente du SPIE, Mme Anne Bergeron, l'administration de ce centre hospitalier de Sherbrooke entend fermer complètement quatre unités et pas moins de 96 lits.

"Une catastrophe", de dire Mme Bergeron.

Habituellement, l'hôpital fermait trois unités entre le 20 décembre et le 4 janvier. Toutefois, ces fermetures se faisaient par rotation, à raison de deux unités par semaine. Le nombre de lits fermés était, par le fait même, moindre.

Cette fois-ci, la fermeture est beaucoup plus importante et risque d'avoir un impact négatif sur les soins aux bénéficiaires.

Durant cette même période, rajoute Mme Bergeron, plusieurs

Le Cégep paralysé pour la 2e fois en une semaine

Au tour des employés de soutien de débrayer

par Gilles FISETTE
SHERBROOKE — Pour la deuxième fois en moins de huit jours, le Cégep de Sherbrooke a été totalement paralysé, hier.

Après les professionnels non enseignant, c'était maintenant au tour des membres du Syndicat du personnel de soutien (CEQ) de cette institution d'exercer un mandat de débrayage et de tenir des lignes de piquetage devant la plupart des accès au Cégep.

Tôt le matin et tout au long de la journée, les employés de soutien qui regroupent du personnel administratif, ouvrier et technique se sont relayés sur le plateau Parc, luttant surtout contre le froid que rendait plus piquant, à cette hauteur, un vent violent.

Les 126 employés de soutien de l'endroit, explique le président du syndicat, M. Michel Lavigne, ont plusieurs bonnes raisons de recourir à la grève. Ils protestent contre la lenteur des négociations. Mais surtout, ils veulent donner davantage de poids aux revendications qui font l'objet principal du présent litige.

Ils estiment avoir droit à une contreproposition sérieuse, après une année de négociation, sur, notamment, les fermetures de postes, les coupures dans les services et la récupération abusive du droit de gréance par rapport au décret de '82.

Du côté salarial, ils indiquent que leurs salaires sont de 10 à 14 pour cent inférieurs à ceux du secteur

privé. Certains salaires sont même inférieurs encore à ce qu'ils étaient en '82.

Plan de classification

La question du plan de classification figure également au centre du litige. Ce plan de classification, la partie patronale le considère comme faisant partie du droit de gréance et, de ce fait, ne devant pas figurer à la table des négociations. Mais parce qu'il affecte plusieurs employés qui sont ainsi déclassés et qu'ils risquent de voir leur salaire déjà maigre amputé de sommes allant jusqu'à 5,000 \$, il fait l'objet de demandes précises du syndicat.

Selon le porte-parole syndical à la table, M. Serge Rochon, ce plan de classification doit faire l'objet d'un moratoire. Un comité technique devrait également être mis sur pied afin d'étudier la question. Une demande en ce sens a été formulée auprès du ministre Ryan, il y a plus de deux mois. Les employés de soutien sont toujours en attente d'une réponse.

Enfin, les revendications des employés de soutien de collèges tournent autour de la sécurité d'emploi, des statuts précaires et des changements technologiques.

Le mandat des employés de soutien prévoit l'exercice d'une deuxième journée de débrayage. Cette nouvelle grève devrait se tenir sous peu, à une date qui reste à être déterminée. Et le Cégep de Sherbrooke n'est pas au bout de ses peines:

une autre journée de débrayage des professionnels non enseignant est attendue dans une dizaine de jours.

Plus économique que les sondages spécialisés

Modèle mis au point pour prédire les gagnants d'élection

par Gilles FISETTE
SHERBROOKE — Un professeur de marketing de la faculté d'Administration de l'Université de Sherbrooke, M. Yvan Boivin, aidé d'un étudiant de maîtrise, M. Robert Bouchard, a mis au point un modèle de prédiction des gagnants d'élection dans chacune des circonscriptions électorales du Québec.

Ce modèle offre les avantages d'être fort économique, nettement plus que les coûteux sondages spécialisés, sans souffrir de problèmes de faisabilité et atteint une exactitude fort respectable de 86 pour cent.

Le modèle qui fera l'objet d'une publication dans une revue spécialisée, a été exposé dans le cadre des "Midi-recherche" organisés par le vice-doyen de la faculté, M. Pierre Reid, et auquel assistait une cin-

quantaine d'étudiants. Comme l'a expliqué M. Boivin, les personnes intéressées avaient jusqu'à maintenant, trois moyens pour connaître d'avance les gagnants d'élection fédérale ou provinciale dans chacune des circonscriptions du Québec.

Elles pouvaient, par exemple, si elles disposaient d'au moins 500,000 \$, avoir recours au sondage de firmes spécialisées dont l'exactitude atteint 95 pour cent.

Il y a également les pointages dont ont accès seulement les partis politiques — et il est impossible d'en étudier l'exactitude.

Il y a enfin les modèles économétriques accessibles mais non valables pour ces prédictions car les coefficients sont instables.

Modèle Boivin-Bouchard

Désormais, il y aura le modèle Boivin-Bouchard que l'on qualifie d'aussi simple et audacieux que peu onéreux à appliquer.

Ce modèle comporte trois variables, a expliqué M. Boivin. La première est la force du parti politique auquel le candidat est affilié. Les deux autres portent sur les caractéristiques des candidats et vont tenter de mesurer jusqu'à quel point le candidat s'éloigne de la moyenne provinciale des votes de son parti; la première de ces deux dernières variables porte sur l'avantage que bénéficie un ministre sortant; la seconde, sur le prestige occupationnel du candidat (ainsi, par exemple, un dentiste jouit — curieusement? — d'un prestige nettement plus grand, mettons, qu'un journaliste).

Fort de ces variables, le modèle a été examiné dans deux élections au Québec. L'élection provinciale de mai '81 et l'élection fédérale de septembre '84.

Lors de l'élection de '81, le modèle a prévu correctement 85 pour cent des gagnants. Des erreurs de prédiction sont survenues dans dix-huit des 122 circonscriptions. Lors de cette élection, les variables les plus importants ont été le vote de l'élection précédente et le prestige des candidats.

Lors de l'élection de '84, le modèle a prévu correctement 87 pour cent des gagnants, soit 65 des 75 candidats élus. Des erreurs plus fréquentes dans la région de Montréal sont survenues dans dix comtés. Les variables les plus importants ont été la force du parti, l'avantage dont bénéficie un ministre sortant et le prestige des candidats.

"Le modèle que nous avons proposé semble donc présenter une exactitude intéressante pour un coût faible. Le fait que les résultats soient similaires dans deux élections de type différent laisse ainsi supposer que le modèle pourrait être utilisé dans la plupart des élections", de conclure le Pr. Boivin.

Téléthon de la Fondation du CHUS Besré sensible à la souffrance des gens

SHERBROOKE (MR) — "J'ai du mal à admettre que la maladie arrive à détruire un être humain."

Le comédien d'origine sherbrookoise Jean Besré, vice-président d'honneur de la campagne de souscription du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, se dit très sensible à la souffrance des gens.



Jean Besré

C'est le sens aussi de sa participation à la campagne du CHUS pour la deuxième année consécutive. Cette campagne, dit-il, permet au Centre hospitalier d'acheter des équipements pour soulager la douleur et même sauver des vies. "Si ma participation peut aider...", dit-il, expliquant que, pour lui, il s'agit d'un geste humanitaire.

Cet achat d'équipements, explique M. Besré, est d'autant plus important que la technologie progresse rapidement et que les appareils deviennent vite désuets. Le CHUS peut, grâce aux dons, se procurer des appareils plus perfectionnés. M. Besré indique, par exemple, le scanner, cette espèce de tube dans lequel le corps humain est placé et qui permet de l'analyser secteur par secteur.

Téléthon

Quant au téléthon, qui aujourd'hui,

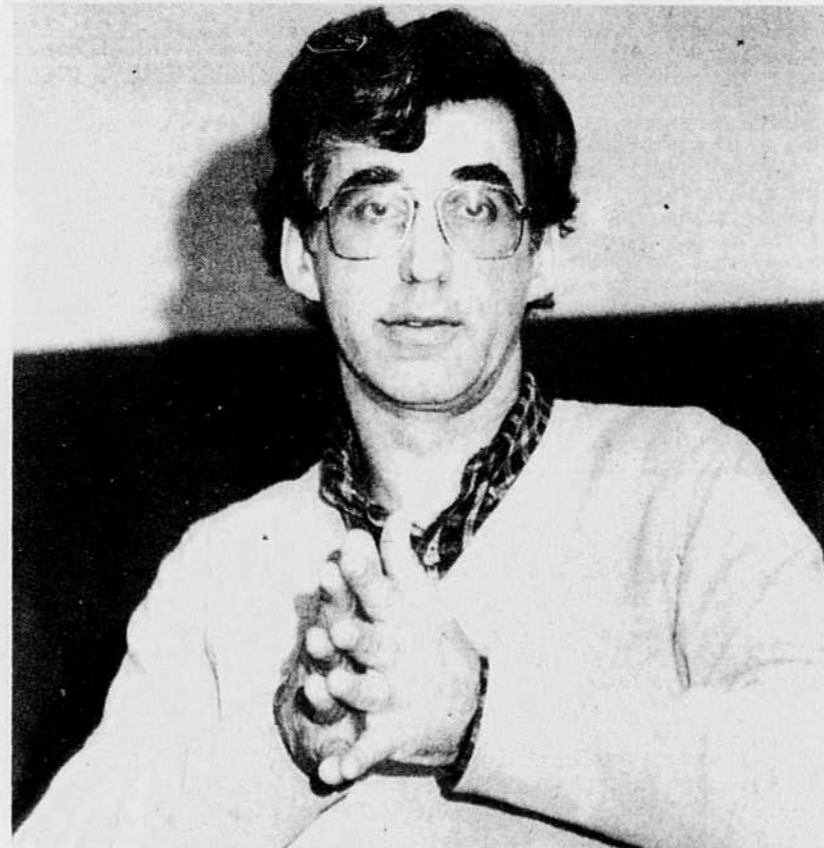
d'hui, entre 17 heures et minuit, sera le point culminant de la campagne, il vise un objectif de 700,000 \$, rappelle Jean Besré. L'an dernier, l'objectif de 600,000 \$ avait été dépassé et les dons avaient atteint 700,000 \$. Il semble donc possible d'atteindre l'objectif de cette année, en dépit du fait que la population est de plus en plus sollicitée. "Le Centre hospitalier sert bien la population; je pense donc normal que la population l'aide", dit M. Besré, qui se dit assuré qu'une enquête sur la rue prouverait l'affection particulière qu'éprouvent les Estriens et les Sherbrookoises à l'endroit du Centre hospitalier. En ce qui concerne l'atteinte de l'objectif, M. Besré, qui, lors du téléthon, lira les messages des donateurs, dit qu'il a bien hâte à minuit environ pour connaître quel montant la campagne aura atteint: "Ca devient un événement!", dit-il.

Le téléthon, explique le comédien, ne fera pas appel au spectacle pour attirer l'attention du public. Il présentera de courts films qui porteront sur différentes interventions chirurgicales pratiquées au CHUS. L'intérêt de cette présentation, estime-t-il, est que le Centre hospitalier fait partie du quotidien de la population, qui sera curieuse d'entreprendre ce voyage visuel avec un milieu auquel elle a affaire un jour ou l'autre.

M. Gervais Fortier, responsable de l'information au CHUS, ajoute que l'intérêt des spectateurs sera d'autant plus éveillé que ces petits films présenteront des interventions ultra-spécialisées faites au Centre hospitalier, dont la réputation n'est plus à faire en ce sens.

Les films ont été faits avec la participation volontaire de médecins du CHUS, ce qui, selon M. Jean Besré, n'aurait peut-être pas été le cas partout. M. Besré note d'ailleurs que le personnel administratif qu'il a rencontré au Centre hospitalier a vraiment à cœur le bien-être des gens et que la campagne de souscription n'est pas du tout pour eux une question d'argent d'abord.

Au sujet des frais encourus par la campagne et le téléthon, spécifie M. Gervais Fortier, ils représentent seulement 9,8 pour cent des revenus de la campagne, car tout le travail est fait par des bénévoles



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Un professeur de marketing de la faculté d'Administration de l'Université de Sherbrooke, M. Yvan Boivin, a mis au point un modèle de prédiction des gagnants d'élection dans chacune des circonscriptions électorales du Québec.

Service spécial de la CMTS vers le Carrefour

SHERBROOKE — Les usagers du circuit no 11 de la CMTS profiteront d'un transport rapide vers le centre commercial Carrefour de l'Estrie, via l'autoroute 410, du 8 décembre au 3 janvier.

Pour faciliter les déplacements des résidents de Lennoxville, Ascot et d'une partie de l'ouest de Sherbrooke pendant la période des Fêtes, la Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke prolonge le circuit no 11 qui, habituellement, permet la liaison entre l'Université Bishop à Lennoxville et l'Université de Sherbrooke, sans permettre aux voyageurs de se rendre directement au Carrefour de l'Estrie.

A partir de lundi prochain, une fois rendue à l'Université de Sherbrooke, l'autobus prendra la direction du Carrefour de l'Estrie

en empruntant l'autoroute 410 afin d'accélérer cette liaison. Il n'y aura aucun arrêt entre ces deux points et le trajet devrait s'effectuer en quelque 8 minutes seulement.

Arrivé au centre commercial, l'autobus revient sur ses pas et reprend le parcours habituel. C'est la première fois que les autobus urbains de la CMTS rouleront ainsi sur une autoroute avec des passagers à bord.

Si l'exercice est concluant, le directeur général de la corporation, Lucien Bolduc, n'écarte pas la possibilité que l'ajout au trajet soit éventuellement appliqué sur une base permanente.

Pour ce service, l'horaire est le suivant: du lundi au mercredi entre 9 heures et 18 heures; les jeudis et vendredis de 9 à 21 heures et le samedi, de midi à 18 heures.

Heures d'affaires pendant les Fêtes

SHERBROOKE — Le ministère de l'Industrie et du Commerce vient de publier les avis concernant les heures d'ouverture des établissements commerciaux de vente au détail du Québec visés par la Loi sur les heures d'affaires de tels établissements pour la période des Fêtes.

C'est à compter de mercredi prochain, le 10 décembre, et jusqu'au mardi 23 décembre inclusivement, que les commerces pourront demeurer ouverts jusqu'à 21h00 afin de permettre à leurs clients de se préparer adéquatement à la fête de Noël. Ces commerces devront, bien sûr, être fermés les dimanches 14 et 21 décembre ainsi que le jour de Noël.

La veille de Noël, les heures d'ouverture s'échelonnent de 8h30 à 17h00 tandis que le vendredi 26 décembre, les activités commerciales ne pourront reprendre qu'à compter de 13h00 et jusqu'à 21h00. Le lendemain, le samedi 27 décembre, les heures légales d'ouverture couvrent la période de 8h30 à 17h00.

Après la pause du dimanche, les commerces seront ouverts les 29 et 30 décembre, de 8h30 à 18h00. La veille du Jour de l'An, le mercredi

31 décembre, les heures d'ouverture vont de 8h30 à 17h00.

Par ailleurs, tous les commerces visés par la loi devront être fermés le Jour de l'An ainsi que le 2 janvier.

Le ministère avise les établissements concernés que toute infraction à la loi est passible d'une amende pouvant atteindre 5,000 \$. Et 10,000 \$ en cas de récidive. Il convient toutefois de noter que la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux ne s'applique pas aux entreprises manufacturières, aux bureaux et aux entreprises de service.

Par ailleurs, des précisions sur la rémunération des employés en période de Noël peuvent être obtenues à la Commission des normes de travail, laquelle relève du ministère de la Main-d'œuvre et de la sécurité du revenu.

IN MEMORIAM de M. OSCAR PAGÉ

décédé mercredi le 3 décembre.

A cette occasion, l'entreprise sera fermée samedi le 6 décembre toute la journée, jour des funérailles.



BMR

Au Carrefour intervention suicide Manif pour obtenir de l'aide financière

par Gilles DALLAIRE

SHERBROOKE — Une manifestation regroupant les personnes bénévoles de Carrefour intervention suicide a ponctué, hier, à Sherbrooke, le passage de M. Claude Voisine, le responsable de la santé mentale au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les manifestants voulaient protester contre le refus de ce ministre d'accorder à Carrefour intervention suicide l'aide financière dont il a besoin pour accomplir sa mission.

Ils ont rappelé au haut fonctionnaire, qui n'a pu que prendre note de leurs revendications, que 150 personnes suicidaires ont lancé un appel de détresse à Carrefour intervention suicide depuis un an et que 65 bénévoles ont reçu une formation qui leur a permis d'intervenir avec efficacité en plusieurs occasions, que Carrefour intervention suicide est perçu comme un service essentiel par la population estrieuse qui lui a donné 15,000 \$

en plus de lui donner son appui moral, que des centres de prévention du suicide implantés dans d'autres régions du Québec reçoivent des subventions très généreuses et la disparition de Carrefour intervention suicide, le seul service du genre qui existe en Estrie, constituerait une perte irréparable.

Ils lui ont demandé d'intervenir auprès de la titulaire du ministère de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, afin que Carrefour intervention suicide obtienne l'aide financière nécessaire à sa survie et que l'Estrie soit traitée sur le même pied que les autres régions de la province.



Les personnes bénévoles de Carrefour intervention suicide ont réclamé une aide financière suffisante et régulière afin d'être en mesure d'accomplir leur mission.

Ascot en avance dans l'ajustement de son zonage

ASCOT (MM) — "La municipalité d'Ascot est la première à déclencher le processus dans le but de rendre conforme son règlement de zonage au schéma d'aménagement adopté par la MRC de Sherbrooke."

De l'avis du conseiller Michel Beaulieu, la municipalité d'Ascot prend immédiatement les devants en matière de zonage même si pour ce faire, elle dispose d'un délai de deux ans pour harmoniser son zonage à celui de la MRC de Sherbrooke.

Le dernier règlement complet de zonage dans la municipalité d'Ascot a été adopté en 1982 et depuis, une trentaine d'amendements ont été apportés par l'actuelle administration.

"Le processus qui est enclenché depuis quelques mois vise à harmoniser les secteurs résidentiel, locatif et les espaces de villégiature de la municipalité", de confier M. Beaulieu.

Afin de protéger le secteur urbain, le conseil municipal entend accroître le zonage résidentiel.

A l'est de la rue Belvédère, depuis les limites de Sherbrooke jusqu'au chemin Bel Horizon, le zonage résidentiel unifamilial sera étendu à l'ensemble du secteur.

A l'ouest de cette même rue, où la population est estimée à 4,000

personnes, le zonage deviendra résidentiel, permettant des constructions de type unifamilial, bifamilial et locatif.

Afin de diminuer le nombre de logements par immeuble dans les secteurs où prévaut le zonage locatif, le conseil municipal a adopté une nouvelle zone, soit la zone RE.

"Cette zone est créée pour limiter le nombre de logements dans certaines zones urbaines et pour faciliter l'application et l'administration de la réglementation. La zone RE implique un minimum de quatre logements et maximum de 12. Les édifices devront par ailleurs compter un minimum deux étages et un maximum de trois étages", d'expliquer M. Beaulieu.

Cette nouvelle délimitation vient s'ajouter aux zones RB (bifamilial) et RC (multifamilial à nombre de logement illimité) déjà en vigueur dans la municipalité d'Ascot.

Une séance de consultation est d'ailleurs prévue le 15 décembre à l'hôtel de ville et les contribuables pourront, s'ils le jugent à propos, s'opposer au zonage envisagé.

Au palais de justice

• Peine réduite en Cour d'appel

SHERBROOKE — La Cour d'appel du Québec a réduit à une mise à l'épreuve les 60 jours de détention imposés à Stéphane Houle pour omission de remettre à son propriétaire les 930 \$ qu'il avait collectés à ses locataires.

Le défenseur Claude Leblond avait plaidé que cette sentence était trop sévère compte tenu que son client n'a pas de dossier et avait fait des efforts sérieux pour

indemniser sa victime.

Les juges Beaugrand, Gendreau et Nicol ont sursis à la condamnation de Houle à condition qu'il répare complètement ses dommages.

Me Leblond a expliqué que son client avait acheté de l'équipement pour exécuter un contrat de peinture et a dû faire face à un avis d'éviction de son logement pendant le délai que le premier juge lui avait accordé.

• Aux travaux communautaires?

SHERBROOKE — Le juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix a commandé un rapport d'admissibilité à des travaux communautaires pour Jean-Denis Lacroix, âgé de 33 ans.

Ce dernier s'était reconnu coupable d'avoir fait quatre faux chèques totalisant 450 \$ peu après sa libération de prison.

Le défenseur Jean Leblanc a expliqué que son client avait commis ces infractions pour se procurer des choses nécessaires à la vie après

s'être fait voler son chèque d'assistance sociale.

Il a dit que Lacroix avait depuis indemnisé ses victimes, a décroché un emploi lui permettant de gagner sa vie et fait du bénévolat auprès de deux organismes locaux.

Me Leblanc a soumis que 60 heures de travaux communautaires satisfaisaient les fins de la justice compte tenu de tous les faits et le procureur Pierre Proulx n'a pas réclamé de peine plus sévère.

• Pour une agression de blonde

SHERBROOKE — Marcel Monast, qui est inculpé d'avoir agressé son ancienne blonde avec un couteau à pain, a été renvoyé hier pour un examen médical de trois jours.

Le magistrat Michel Côté de la Cour des sessions de la paix a ainsi suivi une recommandation du défenseur Jean Leblanc.

La comparution du prévenu, âgé de 30 ans, a été reportée à lundi.

Le procureur Pierre Proulx a indiqué son intention de s'opposer à la remise en liberté de Monast.

L'inculpé se trouve de plus en attente de procédures pour bris d'engagement, voies de fait et bris de probation.

Au cours de l'été

15,400 visiteurs à l'observatoire du mont Mégantic en 1986

par Stéphane LAVALLÉE

MONT MÉGANTIC — Malgré l'absence de publicité et d'activités d'accueil, et malgré l'élimination des séances d'observation le samedi soir, pas moins de 15,400 visiteurs ont tout de même visité l'Observatoire astronomique du mont Mégantic au cours de l'été dernier.

C'est le bilan que dresse le directeur de l'observatoire, l'astronome René Racine, dans le rapport qu'il vient de compléter sur les activités d'accueil au mont Mégantic pendant la dernière saison estivale.

En signalant que 15,400 visiteurs ont été reçus entre le 21 juin et le 1er septembre 1986, René Racine précise que "ce chiffre a été atteint sans qu'aucune publicité n'ait été faite, malgré le manque d'infrastructures d'accueil les plus élémentaires et avec l'aide d'un personnel minimum".

Incidentement, le directeur de l'observatoire réclame à nouveau l'aménagement d'un centre d'accueil au mont Mégantic en rappelant que le bâtiment du télescope n'a pas été conçu pour accommoder des milliers de visiteurs. Le projet de construction d'un tel centre d'accueil est présenté depuis deux ans, mais toujours sans succès.

Au cours d'un entretien téléphonique, René Racine a signalé que l'accueil pourrait peut-être jouir d'un meilleur support à l'été '87, mais il n'affiche pas beaucoup d'optimisme à cet égard.

deux mois, explique-t-il. Le dossier n'avance pas de façon considérable et il semble que les intervenants régionaux préfèrent appuyer un projet plus global. "Ce projet, c'est celui d'un centre d'interprétation de l'astronomie au pied du mont Mégantic, dont les grandes lignes ont été rendues publiques au cours de l'été dernier, à la suite d'une étude de faisabilité subventionnée partiellement par le gouvernement du Québec.

En 1985, avec un programme d'accueil structuré, 35,000 personnes avaient visité l'Observatoire du mont Mégantic.

Dans son rapport, le directeur René Racine expose le dilemme auquel les chercheurs se trouvent confrontés, alors que 150,000 visiteurs se sont présentés à l'observatoire astronomique depuis sa construc-

tion, à la fin des années 70. "La direction et les astronomes (...) croient que cette ouverture sur le public est de l'essence même du rôle des scientifiques, soutient Racine. Le milieu régional, par contre, voit dans l'Observatoire un attrait touristique sur lequel il faut capitaliser à tout prix. Mais ceci ne saurait se faire avec préjudice à la mission de recherche..."

Quatre guides ont assuré l'accueil au mont Mégantic au cours du dernier été, malgré le refus du gouvernement fédéral de contribuer financièrement au projet.

C'est plutôt la Société du Festival d'astronomie du mont Mégantic, un organisme privé sans but lucratif, qui a défrayé une partie des salaires. Le directeur de l'observatoire a puisé dans ses fonds de recherche pour boucler le budget.

La Commission de toponymie se ravise

Cherry-River redevient... Cherry-River

CHERRY-RIVER (MM) — A la suite des pressions soutenues faites par un groupe de citoyens, la Commission de toponymie du Québec a décidé de rétablir le nom de Cherry-River pour désigner la municipalité dirigée par le maire Jean Dion.

Il y a quelques mois, l'organisme gouvernemental s'était rendu à la demande du conseil municipal et avait donné son aval au projet, faisant par le fait même disparaître le nom Cherry-River au profit de celui de la municipalité du Canton d'Orford.

D'ailleurs, le conseil municipal de l'endroit avait obtenu l'accord

de la municipalité régionale de comté Memphrémagog en marge de son projet.

Le maire Jean Dion soutenait alors que les touristes venaient en grand nombre faire du ski au Mont Orford et qu'en conséquence, il convenait d'identifier le secteur sous le nom de municipalité d'Orford.

Pour ceux et celles qui ont combattu le changement de nom de la municipalité, un aspect historique était surtout en cause.

Cherry-River a existé depuis 150 ans et ils n'allaient pas accepter que, du jour au lendemain, ce nom soit abandonné.

Pratique dans les pathologies cardiaques et pulmonaires

3 infirmières lancent un livre sur l'utilisation d'un appareil de traitement

par Gilles FISETTE

SHERBROOKE — Parce qu'elles ont voulu aller plus loin que la seule compréhension technique de l'utilisation d'un appareil essentiel au diagnostic et au traitement de certaines pathologies cardiaques et pulmonaires, trois infirmières de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke sont maintenant les auteures d'un volume qui fera désormais autorité dans la formation d'infirmières appelées à se servir de cet appareil au Québec.

C'est donc avec une fierté non cachée que l'Hôtel-Dieu procédait, hier matin, au lancement officiel du "Guide d'apprentissage de l'utilisation clinique du cathéter Swan-Ganz" que vient de publier la maison des Editions Trois M et dont les copies sont maintenant disponibles dans les librairies du Québec.

Ces trois infirmières qui sont en train de compléter un bac en nursing et qui travaillent aux soins intensifs de l'Hôtel-Dieu, MME Francine Bélanger, Martine Fontaine et Sandra Proulx, ont en effet fait oeuvre de pionnières dans un domaine où la littérature disponible jusqu'à maintenant était souvent étrangère et anglophone, puis éparpillée et souvent difficilement accessible.

Mais comme elles l'expliquent dans une entrevue précédant le lancement, elles ne se sont pas contentées de traduire et ramasser en un



Les infirmières sherbrookoises Martine Fontaine, Sandra Proulx et Francine Bélanger sont en voie de connaître une notoriété nationale.

seul lieu les connaissances utiles au travail d'une infirmière. Elles ont voulu préparer un véritable guide d'apprentissage facilitant la compréhension du monitoring des pressions du cathéter et à en démystifier l'usage.

Saisir tous les aspects

"Une infirmière, d'expliquer MME Bélanger, Fontaine et Proulx, ne doit pas se limiter à la seule compréhension du fonctionnement technique d'un appareil mais doit en saisir tous les aspects, traduire les données afin de réagir rapidement et adéquatement au besoin."

L'origine de ce livre provient d'un programme de formation organisé par l'Hôtel-Dieu et auquel se sont inscrites ces trois infirmières. Elles avaient à préparer un travail sur le sujet.

Désireuses de maîtriser à fond leur sujet, elles ont poussé leur recherche et produit un travail qui a amené leur professeur, M. Jean-Luc Beaumont, enseignant, auteur et éditeur, à vouloir en assurer une large diffusion.

Le cathéter Swan-Ganz est utilisé en salle d'opération et aux soins intensifs. Il s'agit d'un appareil que l'on insère à l'intérieur du coeur

jusqu'à l'artère pulmonaire. Relié à un moniteur, il livre des données essentielles au diagnostic et au traitement de certaines pathologies cardiaques et pulmonaires. Cet appareil est connu depuis une dizaine d'années. Au Québec, depuis six ou sept ans.

Pour la directrice des soins infirmiers de l'Hôtel-Dieu, Mme Angélie St-Onge, ce document, en plus d'être un outil de références important pour les différents utilisateurs, contribuera de façon significative à l'avancement des soins infirmiers, non seulement à l'Hôtel-Dieu mais partout au Québec.

Les auteures sont déjà sollicitées pour présenter leur document et livrer des cours de formation.

East-Angus très près d'obtenir enfin son motel industriel

par Jean DONATO

EAST-ANGUS — À en juger par la détermination des promoteurs, East-Angus aura, à son tour, un motel industriel, rêve caressé depuis plus de trois ans dans cette ville du Haut-St-François.

En présentant le projet au conseil de ville, le président de la Société de gestion industrielle, M. Roger Turmel, a déclaré: "Ce soir, nous n'avons jamais été si près de la réalisation même si ce n'est que le début."

La Ville s'est engagée à verser 2 \$ pour chaque dollar recueilli au cours de la campagne de financement qui doit commencer sous peu. Les promoteurs espèrent amasser les donations du public pour un montant de 20,000 \$.

La Ville versera un montant maximal de 50 000 \$ en plus de fournir le terrain et les infrastructures nécessaires à la construction de l'immeuble.

Le comité provisoire formé à cet effet comprend des représentants de la Chambre de commerce, de la Société de gestion et de la Ville. Le président de la Chambre, M. Denis Labonté, a révélé que des pourparlers étaient en cours afin de recruter



Roland Brousseau

premier locataire qui s'est dit intéressé à condition de pouvoir emménager en mai 1987. La construction devra donc débuter en mars.

Le maire a déclaré que ce projet permettra à la Ville de diversifier ses entreprises, d'où son importance. "Nous avons connu en 1978-79 les avantages et les inconvénients d'être une ville mono-industrielle. Personne ne

veut revivre cette expérience", a ajouté M. Brousseau.

Seule ombre au tableau, au dire du maire: les nouvelles normes édictées par l'Office de planification et de développement du Québec ne permettraient l'implantation que d'un seul motel industriel par municipalité régionale de comté.

Le fait qu'il en existe déjà un à Weedon ferait-il obstacle au projet d'East-Angus? Les promoteurs ne sont pas en mesure de répondre à cette question clairement.

Dans ce journal
CHERCHER VOTRE ÉTOILE
synonyme d'**ECONOMIES**

Vous trouverez
WINDSOR DODGE CHRYSLER

YAMAHA POUR NOËL

Nouveau 4 x 4
Big Bear

PLAN MISE DE COTE

MOTO 86-87 RABAIS SUPER
SCOOTER 87 829\$
à partir de
SUPER SOLDE
Casques, vêtements de cuir, jusqu'à 50%

A votre service depuis plus de 40 ans.

moto Thibault INC.
Sherbrooke

10 Versailles, (819) 569-1155

Heures d'ouverture: Lundi au mercredi: 8h30 à 17h30
Jeudi, vendredi: 8h30 à 20h30
Samedi: 9h30 à midi 15913

Municipalités en bref

VILLES FRONTALIÈRES

Le maire du Canton de Stanstead, M. Eric Evans, estime qu'il est très difficile de savoir à l'heure actuelle si le compte de taxes pour l'année 1987 sera affecté par la nouvelle orientation qu'on entend donner à l'administration municipale.

En 1985, cette municipalité rurale et à caractère touristique a terminé l'année avec un surplus de 17,578 \$. A la mi-novembre 1986, l'excédent des recettes sur les dépenses était de 49,900 \$.

Les recettes à ce moment se chiffraient à 508,860 \$ et les dépenses à 458,762 \$. Le surplus accumulé serait alors de 67,496 \$ dont une grande partie pourrait être affectée à nouveau au budget 1987.

Selon le maire Réal Ferland, Stanstead-Est envisage deux solutions aux problèmes qui résultent du caractère désuet de l'hôtel de ville: rénover l'immeuble en le dotant de nouvelles fondations et en y aménageant une salle communautaire de même qu'un bureau pour le secrétaire trésorier, ou encore la

construction d'un nouvel hôtel de ville qui abriterait un centre communautaire.

Ces deux projets sont à l'étude et une décision sera prise au début de l'an prochain, en gardant à l'esprit que le taux de taxation doit être maintenu à un niveau raisonnable.

Les municipalités du secteur des Villes frontalières se sont concertées pour offrir gratuitement du patinage, à l'aréna du collège.

La paroisse du Sacré-Coeur de Stanstead compte deux nouveaux marguilliers. Il s'agit de MM. Gilles Plouffe et Rosario Richard qui ont été élus au conseil d'administration de cette fabrique.

Quant à la campagne de souscription volontaire lancée par la Fabrique du Sacré-Coeur dans le but de défrayer d'importants travaux de rénovation à l'église, elle a permis de recueillir jusqu'à maintenant 11,410 \$, avec la participation de 144 familles.

LA PATRIE

A la demande d'un regroupement de 13 organismes du milieu, la municipalité de La Patrie s'est prévalu de l'offre de la commission scolaire La Sapinière et a accepté d'acheter l'école St-Pierre pour la somme symbolique d'un dollar.

Cette décision a été prise par le conseil municipal de La Patrie lors de sa dernière assemblée.

Pour sa part, le regroupement des organismes s'engage à assumer les frais de fonctionnement et d'entretien de l'édifice qui sera converti en centre communautaire. Un comité de gestion composé de re-

présentants et représentantes des organismes, de même qu'un élu de la municipalité de La Patrie, sera formé sous peu.

En plus de se doter d'un centre communautaire, la municipalité de La Patrie permet enfin l'organisation du Bureau de tourisme pour la région du Mont Mégantic qui regroupera sous un même toit les effectifs de la Société intermunicipale de développement touristique du Mont Mégantic, de Tourismont-mégantic et de la Chambre de Commerce du Mont Mégantic.

WINDSOR

MM. Bertrand Paquin, du secteur commercial, et Gilles Vigneux, du secteur de services, ont été choisis personnalités de décembre par la Chambre de commerce de la région de Windsor. M. Paquin travaille à la Biscuiterie Renaud. Quant à M. Vigneux, il est à l'emploi de Robert Vigneux et Fils, un entrepreneur en excavation.

La Ville devra défrayer 3,255,64 \$ en frais d'avocats dans la cause qui fait suite à la plainte déposée devant la Commission des droits de la personne par Mmes Lyne Jolin et Jacynthe Laroche.

Dans un autre cas, cette fois un grief logé par un employé municipal, la Ville a reçu un note d'honoraires de 1,983,50 \$ de son procureur. L'employé a perdu sa cause.

Le conseiller Louis Saint-Laurent

RICHMOND

La guignolée annuelle des Chevaliers de Colomb de Richmond a rapporté la jolie somme de 1,600 \$. Cet argent qui a été recueilli par une trentaine de bénévoles à Richmond, à Melbourne, à Cleveland et à Kingsbury servira à financer les oeuvres soutenues par l'organisme et les paniers de provision de Noël qui seront distribués aux familles démunies de la région de Richmond.

Le personnel de la garderie Pop-Soleil, à Richmond, vient de recevoir son accréditation syndicale et il devrait entreprendre sous peu des négociations préalables à la signature de son premier contrat de travail.

Les sept éducatrices et la cuisinière de la garderie ont joint les rangs du Syndicat des travailleurs et travailleuses de garderie, union ouvrière affiliée à la Confédération des syndicats nationaux.

ASBESTOS

A cause du refus d'un propriétaire d'acquiescer ses taxes, le shérif a déclaré la Ville d'Asbestos propriétaire de lots situés rues Des Cèdres et Fréchette et boulevard Simoneau.

La bibliothèque municipale d'Asbestos recevra, en 1987, une subvention identique à celle de cette année du ministère des Affaires culturelles, soit un montant de 6,649 \$.

Pour résoudre les problèmes de débordement d'eau responsables de formation de glace autour des bassins de filtration, la Ville d'Asbestos devra se munir d'un système de plaques chauffantes au coût de 3,400 \$.

Pour la première fois depuis belle lurette, le recensement municipal confirme qu'Asbestos compte moins de 7,000 résidents, soit 6,896 personnes.

Le maire André Bachand représentera Asbestos au sein du Comité de revalorisation de l'amiante.

Les commissaires de la Commission scolaire de l'Asbesterie ont ré-

MAGOG

La Ville de Magog paiera 50 pour cent des 7,500 \$ consacrés à une étude d'impact économique du projet touristique de la compagnie Bottella, à condition que le projet se réalise dans son ensemble. La part de la Ville sera versée à la fin des travaux.

Le conseil a versé 150 \$ à l'hôpital La Providence pour la préparation d'une conférence de presse portant sur la demande au gouvernement du Québec de 53 lits spécialisés en soins prolongés.

La Ville dépensera 8,000 \$ pour rectifier la rampe de l'escalier, in-

terieur de l'hôtel de ville. Les barreaux sont trop espacés et n'assurent pas la sécurité des jeunes enfants. Cette décision a été prise à la suite d'un accident qui n'a pas eu de conséquences graves.

Un projet de changement de zonage a été déposé en ce qui concerne le secteur des rues MacDonald et Des Pins. Une assemblée de consultation aura lieu le 22 décembre. Le changement est demandé par l'association Magog Senior Citizen Home qui désire agrandir un foyer privé pour personnes âgées.

Hydro: investissement de 17 millions \$ dans l'Amiante

par Pierre SEVIGNY

THETFORD-MINES - D'ici les deux prochaines années, Hydro-Québec aura investi quelque 17 millions \$ dans la région de Thetford-Mines au seul chapitre de nouvelles immobilisations.

D'une part, le projet de construction d'un nouveau centre administratif pour le secteur Thetford a enfin été autorisé. Les premières études relatives à ce dossier remontent à 1974. Mais, finalement, le conseil d'administration de la société d'Etat a confirmé la construction d'un nouvel immeuble de 8,325 mètres carrés, qui sera érigé à l'angle du boulevard Smith et de la 9e rue à Thetford-Mines.

Selon le gérant du secteur, Gilles Fluet, ce projet nécessitera un in-

vestissement de l'ordre de 9 millions \$. La construction devrait s'étendre sur une période d'une année, soit de l'été 1987 à l'automne 1988. L'appel d'offres du projet paraîtra vers le mois de mai prochain.

Le concrétisation de ce projet permettra le regroupement des effectifs du secteur Thetford d'Hydro-Québec en un seul lieu plus fonctionnel et adéquatement équipé. Selon M. Fluet, l'implantation de ce centre permettra d'intégrer les activités du secteur au bénéfice

d'une meilleure gestion et, conséquemment, d'un meilleur service aux clients.

Le nouveau centre devrait répondre aux besoins prévisibles des dix prochaines années. A tout le moins, l'architecte Emilien Vachon de Thetford-Mines a conçu l'édifice en fonction d'y ajouter facilement de nouveaux aménagements, lorsque nécessaires.

Présentement, les quelque 130 employés permanents et la trentaine d'employés temporaires logent dans trois édifices différents. Ils desservent 37,500 clients, comptant sur un budget de l'ordre de 18 millions \$ en 1986.

Poste de transformation

D'autre part, Hydro-Québec aménagera un important poste de transformation, à proximité du nouveau centre administratif. Au coût de 8 millions \$, ce poste sera érigé à compter du printemps prochain pour être disponible dès l'automne 1987.

Identifié sous le vocable de Antoine-Lemieux, à la mémoire du premier maire de Thetford-Mines, ce nouveau poste de transformation alimentera la presque totalité de la ville, vers la Beauce. Sa mise en opération entraînera le démantèlement des postes Fecteau et O'Meara.

Complexe de villégiature de 22 millions \$ près de Magog

MAGOG — Les promoteurs du complexe de villégiature Le jardin des sables, qui a commencé à prendre forme à sept kilomètres de Magog, estiment à 22 millions \$ le montant qu'ils investissent durant les trois prochaines années.

L'ensemble que seulement quatre kilomètres séparent du centre de ski du mont Orford comprendra, outre une auberge abritant 100 chambres qui aura son propre complexe sportif, des appartements reliés à l'auberge par un corridor souterrain, des condominiums en rangées de même que des condominiums isolés et un terrain de golf dont l'aménagement, au centre d'une sablière désaffectée, vient d'être terminé.

Le complexe qui entoure un lac couvrira un terrain d'une superficie de plus de 120 hectares.

Selon les promoteurs, c'est la beauté du site et sa proximité de Montréal, accessible par l'autoroute 10, de Québec, accessible par l'autoroute 20 et l'autoroute 55, et des Etats-Unis, accessibles par l'autoroute 55 et l'autoroute 10, qui les ont incités à porter leur choix sur lui.



Les premiers condominiums du complexe de villégiature Le jardin des sables ont commencé à surgir du sol. (Photo La Tribune)

Plan de développement du loisir en préparation à la MRC de Coaticook

par Gilles DALLAIRE
COATICOOK — A l'exemple des municipalités régionales de comté de l'Or blanc et du Granit, la municipalité régionale de comté de Coaticook a décidé de se doter d'un plan de développement du loisir.

Ce plan lui permettra de dresser un inventaire relativement complet des projets d'amélioration des équipements de loisir et des équipements communautaires de même que des projets d'implantation d'équipements caressés dans les 15 municipalités qui se partagent son territoire.

Pour mener cette opération à terme, elle a fait appel aux services du Conseil régional des loisirs de l'Estrie qui a apporté un support

fort apprécié aux municipalités régionales de comté de l'Or blanc et du Granit quand elles ont décidé d'aller de l'avant dans ce domaine.

Le maire de Compton Village, M. René Mégré, a été nommé à la présidence du comité chargé de mettre l'opération en branle et de veiller à ce que les échéances soient respectées.

M. Mégré sera épaulé par le maire de Coaticook, M. André Langevin, Mme Réjeanne Tremblay, conseillère de Compton Village, Mme Lorraine Sharpe, conseillère de Coaticook, M. Normand Moreau, conseiller de Barnston, Mme France Boisvert, conseillère de Dixville, et Mme Diane Lauzon-Rioux, con-

seillère d'East Hereford.

Rencontres

D'ici à la fin de janvier, le comité rencontrera les organismes municipaux afin de les informer des objectifs de sa démarche et de connaître leurs projets en matière d'amélioration et d'implantation des équipements de loisirs et des équipements communautaires.

Un comité élargi de loisirs comprenant deux représentants de chacune des municipalités, soit un membre du conseil et un bénévole, sera formé par la suite. Ce comité rencontrera chaque organisme qui souhaite la réalisation d'un projet

avant la fin de l'année et dressera une liste des projets qui, selon la majorité de ses membres, doivent être menés à terme au cours de l'année. Ces rencontres devraient avoir lieu en mars.

Cette démarche a pour but l'obtention d'un support financier accru de la part du gouvernement provincial afin d'assurer la consolidation des équipements de loisirs et des équipements communautaires d'ici à 1990.

Les 15 municipalités regroupées au sein de la municipalité régionale de comté de Coaticook ont affecté, cette année, une somme de 325,000 \$ aux loisirs et à la culture, soit 20,83 \$ par contribuable.

MRC du Val St-François: un budget diminué de 11,2 pour cent cette année

par Claude CORRIVEAU
WINDSOR — Les revenus et les dépenses de la municipalité régionale de comté du Val St-François s'élevaient à 726,000 \$, l'an prochain, soit 11,2 pour cent de moins que cette année.

Le directeur général, M. Armand Marier, a expliqué que le budget réel ne s'élève qu'à 466,531 \$: "Les données réelles sont faussées par le paiement d'une dette de 259,913 \$ par Bromptonville, Richmond, Melbourne Canton et Wind-

sor qui a été contractée lors de l'acquisition du site d'enfouissement sanitaire et qui sera liquidée l'an prochain."

Même si le budget global est à la baisse, la quote-part de chacune des municipalités sera haussée. "Cette situation s'explique par une diminution des subventions gouvernementales et par l'augmentation de la richesse foncière uniformisée des municipalités", précise le directeur général.

La diminution des subventions

avait été annoncées par le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, lors d'une allocution prononcée devant les membres de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec. Le ministre avait fait savoir que les subventions pour la rémunération étaient abolies et que l'aide gouvernementale au budget d'opération était fixée à 70,000 \$.

Les 22 municipalités que regroupe la MRC du Val St-François ont donc vu leur quote-part augmentée, selon l'indice de la richesse fonci-

ère propre à chacune.

Les municipalités contribueront pour 239,395 \$ aux revenus, soit 17 pour cent de plus que l'an dernier. L'aide gouvernementale chutera de 42 pour cent.

En janvier

C'est en janvier que sera déposée la version définitive du schéma d'aménagement qui sera adoptée en mars après qu'une vaste consultation aura été tenue en février.

Deux projets d'expansion au Foyer d'Asbestos en 87

par Henri RICHARD
ASBESTOS — Deux projets d'expansion de services pourraient se concrétiser en 1987 au Foyer d'accueil d'Asbestos: la prise en charge administrative de la résidence privée pour personnes âgées Bellevue et l'implantation d'un centre de jour pour l'Or Blanc.

Dans le premier cas, la direction de la résidence Bellevue, qui éprouve certains problèmes à afficher complet, a déposé une demande officielle auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour s'intégrer au réseau des centres

d'accueil gouvernementaux.

Dans l'hypothèse d'une réponse positive, la gestion et les services offerts à la résidence Bellevue seraient dorénavant assurés par le personnel du Foyer d'accueil d'Asbestos avec un budget "protégé".

Avec un centre de jour, le Foyer d'accueil dispenserait des soins à domicile dans la région de l'Or Blanc.

Selon le directeur général du Foyer d'Asbestos, M. Jean-Yves Poisson, la région de l'Or Blanc est la priorité en Estrie, et seul l'abandon du projet

d'un centre d'accueil à Windsor créant l'obligation de dépenser cet investissement de 516 000 \$ dans la région du Val St-François, a permis au Foyer de Richmond de le devancer dans ce dossier.

"On nous a passé par dessus la tête, c'est évident", a répondu M. Poisson aux personnes présentes à l'assemblée générale du Foyer d'accueil d'Asbestos.

Le projet est présentement à l'étude afin de déterminer s'il serait préférable, à cause de l'immensité du territoire, que ce soit le personnel qui se dépla-

ce ou bien que les bénéficiaires soient transférés à Asbestos pour une certaine période.

Finances

Le Foyer d'accueil d'Asbestos a eu pour son dernier exercice financier se terminant le 31 mars 1986 des revenus de 931,631 \$ contre des dépenses de 919,843 \$, pour un surplus budgétaire de 12,788 \$.

URGENCES ET PANNES

Secteur Victoriaville

Hydro Québec, secteur Victoriaville, déménage ses services au

879 boul. Industriel est à Victoriaville.

Le déménagement s'effectuera les vendredi, samedi, dimanche lundi, 5-6-7 et 8 décembre prochains. Durant ces quelques jours de transition, Hydro Québec demande à tous ses clients de n'utiliser ses lignes téléphoniques que pour les cas

d'urgences ou de pannes seulement.

Merci de votre bienveillante coopération.

16562

THÈME III
L'ENTREPRENEURSHIP
CONNAISSANCE DE SOI

DEVENEZ
ENTREPRENEUR(E)

ORGANISÉ PAR PRO-GESTION ESTRIE INC.
ET LA DIRECTION RÉGIONALE DU MINISTÈRE
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

N.B. Tout au long de ce projet le générique masculin sera utilisé sans aucune discrimination dans le but d'alléger le texte.

une présentation de **la tribune**

Introduction

Pourquoi parler ici de "La connaissance de soi"? Très souvent, lorsqu'il s'agit d'activités ou d'efforts physiques, on peut réagir rapidement devant une action à entreprendre: je peux lever ce poids, je pourrais courir cette distance, je ne serais pas capable de sauter si haut. Si on peut le faire facilement, c'est qu'on a beaucoup de données de référence. En un mot, on connaît ses capacités.

Sommes-nous des entrepreneurs ou en avons-nous le potentiel? Pour y répondre, établissons nos données de référence. Bien qu'une définition simple ait été donnée au tout début du premier thème, prenons le temps de nous poser à nouveau la question: qu'est-ce que l'entrepreneurship? Puis, à l'aide d'un petit test, vous aurez la possibilité d'évaluer vos connaissances au sujet des principales caractéristiques de l'entrepreneur, et de voir si vous en partagez quelques-unes. Finalement, vous y trouverez une démarche d'auto-analyse à effectuer avant de vous lancer en affaires.

Evidemment, toute société dotée d'un bon potentiel d'entrepreneurship est plus apte à répondre aux besoins et à s'adapter aux changements. Bien que l'entrepreneurship soit lié au domaine économique, il peut tout aussi bien se manifester dans d'autres sphères d'activités ou être à l'origine de la création et du développement de plusieurs types d'organisations non économiques comme par exemple, dans le domaine des arts, des sports, de la politique et des affaires sociales. Il est donc important de se rappeler que:

"l'esprit entrepreneurial se traduit par une volonté constante de prendre des initiatives et de s'organiser compte tenu des ressources disponibles pour atteindre des résultats concrets"(1)

L'entrepreneurship peut être individuel ou de groupe. S'il est individuel, il est important de retrouver chez le même individu les qualités de base, les expériences pertinentes et les connaissances minimales pour réussir son projet. Par contre, s'il est de groupe, les prérequis manquant chez un individu peuvent être compensés par la présence de collaborateurs. Il est nécessaire, dans ce cas, d'attirer des personnes ayant des talents, des disciplines et des personnalités qui se complètent tout en ayant des objectifs compatibles.

Passons maintenant aux attributs des personnes appelées entrepreneurs.

Qu'est-ce que l'entrepreneurship?

Nous avons vu au thème précédent des exemples d'entrepreneurs illustrant les principes de l'entrepreneurship. L'entrepreneurship est un terme utilisé pour faire référence à ce qu'un entrepreneur fait. L'entrepreneurship commence avec la reconnaissance d'une occasion, d'une demande qui a besoin d'être satisfaite. L'entrepreneur organise les ressources économiques pour satisfaire les besoins.

Dans certains cas, il s'agit du développement d'un bien, service ou procédé totalement nouveau. Dans d'autres cas, il peut être question d'une nouvelle utilisation d'un produit existant.

Il y a un élément d'invention ou de découverte dans l'entrepreneurship, mais ce n'est pas l'élément-clé. Ce ne sont pas toutes les inventions et les découvertes qui deviennent des succès commerciaux. De plus, elles ne sont pas toutes produites et mises en marché, n'atteignant pas en conséquence les gens qui pourraient les utiliser.

Les ressources économiques doivent être mises ensemble selon une forme quelconque d'organisation pour fabriquer et vendre le produit.

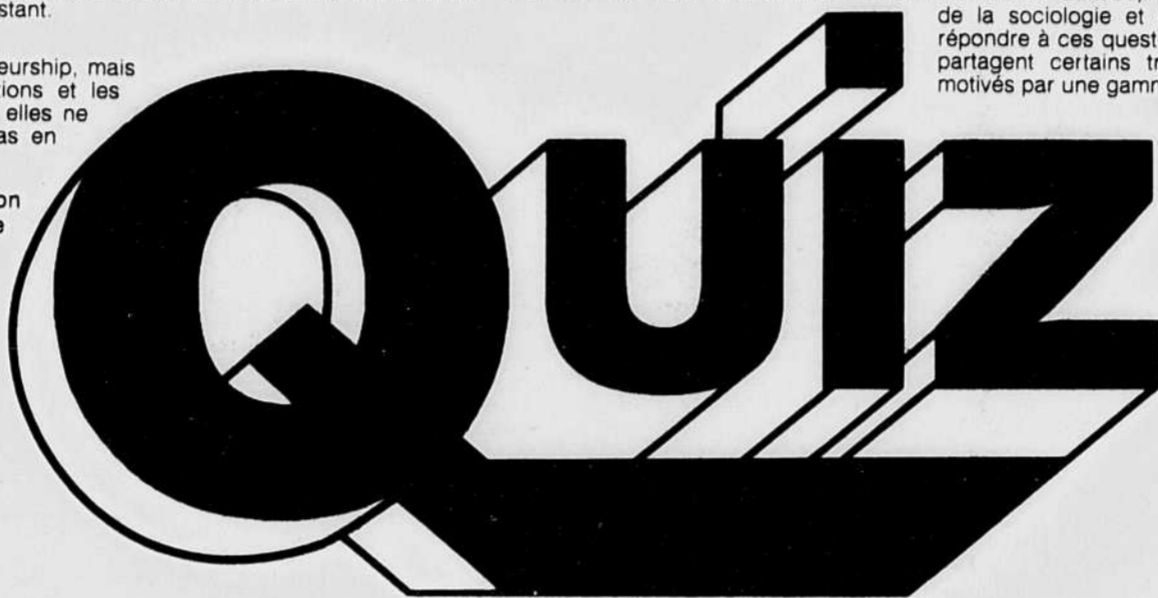
C'est cette organisation des ressources économiques pour créer un bien ou un service qui est l'élément-clé de l'entrepreneurship. D'où la définition de l'entrepreneurship exprimée par Yvon Gasse (Université Laval):

"(...) l'appropriation et la gestion des ressources humaines et matérielles dans le but de créer, de développer et d'implanter des solutions permettant de répondre aux besoins des individus"(1)

Profil de l'entrepreneur

Naît-on entrepreneur ou devient-on entrepreneur? Est-ce que les entrepreneurs ont des caractéristiques en commun qui les différencient des autres individus? Beaucoup de professionnels du domaine de la psychologie, de la sociologie et de l'administration des affaires, ont cherché à répondre à ces questions. Ils ont souvent trouvé que les entrepreneurs partagent certains traits physiques et psychologiques et semblent motivés par une gamme similaire de valeurs et de besoins.

Les questions suivantes permettent d'aborder les caractéristiques générales des entrepreneurs. Lisez-les attentivement et identifiez la réponse que vous pensez être la meilleure. Par la suite, les réponses les plus appropriées inspirées des recherches effectuées sur le domaine seront apportées pour chacune des questions. A la fin de ce petit jeu, vous devriez être en mesure de connaître les caractéristiques générales des entrepreneurs et de voir si vous en partagez quelques-unes.



1. Face à un problème, l'entrepreneur est plus enclin à:

- a) aller vers un proche ami pour obtenir de l'aide.
- b) obtenir de l'aide d'un inconnu renommé comme étant un expert.
- c) essayer de travailler seul le problème.

2. L'entrepreneur est comme le coureur de distance qui court principalement:

- a) pour dépenser de l'énergie et pour se garder en bonne condition physique.
- b) pour obtenir la satisfaction de battre les autres compétiteurs de la course.
- c) pour essayer de battre son propre record.

3. L'entrepreneur est motivé par le besoin:

- a) d'atteindre un but personnel d'une grande importance.
- b) d'obtenir de l'attention publique et de la reconnaissance.
- c) de contrôler une certaine richesse et d'autres personnes.

4. L'entrepreneur croit que le succès ou l'échec d'une nouvelle entreprise dépend en premier lieu:

- a) de la chance ou le destin.
- b) du support et approbation des autres.
- c) de ses propres forces et habiletés.

5. Etant donné la possibilité de gagner une récompense substantielle, laquelle des actions suivantes l'entrepreneur poursuivrait-il?

- a) lancer un dé avec une chance sur trois de gagner.
- b) travailler un problème avec une chance sur trois de le résoudre dans les délais prévus.
- c) faire ni (a) ni (b) parce que ses chances de succès sont trop petites.

6. L'entrepreneur est plus enclin à choisir une tâche:

- a) qui implique un niveau de risque modéré mais qui demeure un défi.
- b) où les risques sont élevés, mais les récompenses financières importantes.
- c) qui est relativement facile et dont les risques sont faibles.

7. Les profits sont importants pour l'entrepreneur parce que:

- a) les profits apportent de l'argent qui lui permet de développer d'autres idées et de prendre avantage d'autres occasions.
- b) les profits constituent une mesure objective de son succès.
- c) la principale raison pour accepter le risque de fonder une nouvelle entreprise était d'accumuler une richesse personnelle.

8. Lequel des énoncés suivants, l'entrepreneur valorise le plus dans son emploi?

- a) l'importance accordée à la compétence et l'efficacité.
- b) la liberté de contrôler l'utilisation de leur temps.
- c) l'occasion de créer et d'effectuer de nouvelles choses.

Source: JENNINGS, W.E., with contributions by RABBIOR, G. **Entrepreneurship: a primer for Canadian**, Canadian Foundation for Economic Education, 1985, p. 20.

RÉPONSES

Question 1. L'entrepreneur a tendance à être un individu indépendant et autonome. Il a besoin d'être son propre patron, car il a de la difficulté à se soumettre à des modèles ou des procédures fixes (aversion pour la structure hiérarchique). Il a aussi un grand besoin de se réaliser, c'est-à-dire qu'il éprouve le besoin de s'affirmer, de vaincre des obstacles, de briser le cercle de la routine, d'atteindre des objectifs par ses propres efforts. C'est pourquoi il peut travailler seul un problème. Mais il reconnaît la nécessité d'aller chercher de l'aide extérieure. Il choisit cependant les personnes qui lui sont le plus utiles, que ce soit des amis ou des inconnus-experts. La meilleure réponse est (b).

Question 3. Ceux qui sont motivés par un besoin d'attention, de reconnaissance, les autres sont motivés par le pouvoir. Ils sont plus actifs dans le monde de la politique ou dans de grandes organisations. Par contre, l'entrepreneur est plus motivé par un besoin de réalisation que par un besoin de pouvoir. Le pouvoir et la reconnaissance peuvent être dus au succès, mais ne constituent pas les premières motivations de l'entrepreneur. La meilleure réponse est (a).

Question 6. L'entrepreneur est un être positif et optimiste qui se concentre davantage sur ses chances de succès que sur ses chances d'échec. Il préfère les risques modérés et calculés ou les chances de succès ne sont ni trop minces, ni trop grandes. Il est aussi conscient qu'un échec ou un revers puisse survenir et s'en servir comme élément d'apprentissage. La meilleure réponse est (a).

Question 8. Prendre de bonnes décisions, produire un bien ou un service de bonne qualité à moindre coût sont les éléments-clés du succès d'une entreprise et sont les principales préoccupations de tout gestionnaire. L'entrepreneur éprouve souvent des difficultés lorsque son entreprise croît, car il n'est pas suffisamment intéressé par la gestion. Il préfère les occasions de créer et de faire de nouvelles choses. La meilleure réponse est (c).

Question 2. L'entrepreneur a énormément d'énergie et est capable de maintenir un rythme accéléré de travail pendant des périodes relativement longues. Une bonne santé physique est nécessaire pour supporter le stress causé par la gestion de sa propre entreprise.

Question 4. L'entrepreneur possède une grande confiance en lui-même. Il croit fermement en ses capacités et son habileté à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés et à relever des défis. Il croit aussi que les grands événements de la vie quotidienne dépendent de ses propres actions. Il ne redoute pas de se placer dans des situations où il est personnellement responsable du succès ou de l'échec d'une opération. La meilleure réponse est (c).

Question 7. L'entrepreneur est plus motivé par son besoin de réalisation que par l'argent, le prestige et le pouvoir. Il voit les profits comme un moyen d'évaluer sa performance et la réalisation de ses objectifs. Ils sont aussi utilisés pour évaluer l'état général de l'entreprise et identifier ses forces et ses faiblesses. Ils sont aussi vus par l'entrepreneur comme une source de capital qui permet l'expansion de l'entreprise. Les réponses (a) et (b) sont les meilleures.

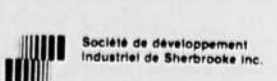
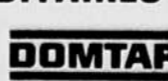
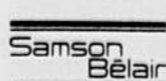
Les explications données aux réponses du "quiz" indiquent les traits que l'on remarque le plus souvent chez les entrepreneurs. Un seul entrepreneur ne possède pas tous ces traits, pas plus qu'il doit absolument les posséder pour obtenir du succès. Lesquels de ces traits sont les plus importants? C'est une question pour laquelle il n'y a pas de réponse unique.

L'entrepreneur a tendance à compétitionner contre les standards de réalisation qu'il s'est lui-même fixé plutôt que contre ceux fixés par d'autres. Cette attitude l'amène souvent à compétitionner avec lui-même pour battre sa propre performance. Se battre soi-même est plus satisfaisant que battre les autres. La meilleure réponse est (c).

Question 5. L'entrepreneur est capable de déterminer le risque inhérent à un projet et acceptera ce risque s'il a le sentiment que ses chances personnelles sont relativement élevées. L'acceptation de risques représente une dimension fondamentale de l'entrepreneurship. L'entrepreneur peut même choisir un projet où les chances de succès sont de une sur trois, s'il croit qu'il a les habiletés et l'expérience nécessaires pour réussir. Il sera donc plus enclin à choisir (b), c'est-à-dire travailler sur un problème. Il évitera toutes situations où les résultats dépendent de la chance ou de l'effort des autres.

En plus des traits énumérés ci-dessus, les entrepreneurs partagent d'autres caractéristiques que vous retrouverez au tableau 1 dans la page suivante. Cette liste de caractéristiques découle d'études sur la détermination d'un portrait-type de l'entrepreneur.

PARTENAIRES
Collège de Sherbrooke et la
Faculté d'Administration de l'Université de Sherbrooke



avec la collaboration des Ateliers de typographie Collette Inc.

THÈME III
L'ENTREPRENEURSHIP
CONNAISSANCE DE SOI

DEVENEZ
ENTREPRENEUR(E)

ORGANISÉ PAR PRO-GESTION ESTRIE INC.
ET LA DIRECTION RÉGIONALE DU MINISTÈRE
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

N.B. Tout au long de ce projet le générique masculin sera utilisé sans aucune discrimination dans le but d'alléger le texte.

une présentation de **la tribune**

TABLEAU I

Caractéristiques de l'entrepreneur

Age: 30 - 50 ans
Etat civil: marié
Influence familiale: père ou mère déjà en affaires
Scolarité: niveau élevé (collégial et universitaire) surtout dans le domaine de haute-technologie
Expérience professionnelle et d'emploi antérieur: généralement le même domaine ou connexe

Principales motivations:

- relever un défi
- autonomie financière
- réaliser un rêve
- découverte d'une niche inoccupée
- innovation d'un produit ou service existant
- impossibilité d'avancement et frustration dans son cheminement de carrière
- obtention soudaine d'une source financière importante
- essor économique d'une région.

TABLEAU III

Exemple de qualités

- Ténacité
- Esprit d'initiative
- Sens des responsabilités
- Résistance au choc
- Aptitude à se contrôler
- Capacité de travail
- Santé
- Aptitude à comprendre les autres
- Curiosité
- Enthousiasme
- Aptitude à communiquer cet enthousiasme aux autres
- Aptitude à décider
- Esprit critique-jugement
- Capacité d'adaptation
- Flair

Potentiel
entrepreneurial

L'entrepreneur modèle a donc un besoin de réalisation personnelle. Il est motivé, plein d'énergie et de créativité, a confiance en lui, s'implique entièrement et totalement. Il aime les risques modérés et veut être indépendant et autonome. Ces caractéristiques se retrouvent à des degrés différents chez un entrepreneur donné. Ce n'est pas non plus tous les individus qui les possèdent. Néanmoins, il est certain que dans notre société, il existe un nombre de personnes ayant les caractéristiques appropriées pour devenir entrepreneur et cela, dans une proportion semblable aux autres sociétés, soit d'environ 10% de la population.

On aurait alors au moins 50% d'entreprises en plus que le nombre actuel. Si ce nombre n'est pas atteint, cela dépend de divers facteurs:

- les personnes ne se reconnaissent pas.
- elles se reconnaissent, mais faute d'expérience, de connaissances ou de ressources, ne se réalisent pas.
- elles possèdent des qualités de base et des ressources, mais à cause des contraintes trop nombreuses du milieu socio-économique, elles ne décident pas de plonger.

D'ores et déjà, ce qu'il est important de retenir, c'est que les personnes aptes doivent se connaître en terme de forces et de faiblesses de façon à compléter leur équipe en conséquence et à se reconnaître comme entrepreneur.

Connaissance de soi

Apprendre à bien se connaître, à connaître ses objectifs et motivations d'une part, ses forces et ses faiblesses d'autre part, c'est sans aucun doute un des facteurs importants de réussite. D'où l'importance de prendre conscience de ce que l'on est, de ce qu'on porte en soi comme potentiel et de décider éventuellement de développer ce potentiel. Cette reconnaissance est l'étape préalable à l'élaboration complète d'une stratégie de mise en oeuvre d'un projet.

Comme moyen de vérifier son potentiel, il n'existe pas de recette magique. Certains tests ont été développés, mais ils ne suffisent pas. Il faut que vous preniez conscience de vous-même, d'où:

- un examen de votre passé
- l'analyse de vos forces et faiblesses
- l'opinion des gens qui vous connaissent bien

Un travail de réflexion personnelle

Identifier ses forces et ses faiblesses est plus facile à dire qu'à faire. Une bonne façon d'entreprendre sérieusement cette analyse est de trouver du temps et un endroit tranquille pour réfléchir, puis d'écrire sur une feuille de papier ses idées. S'isoler pour quelques heures est essentiel pour ne pas être constamment dérangé et pour effectuer une analyse lucide et complète.

L'analyse commence par l'examen du passé. Des questions comme les suivantes peuvent être posées:

— Quels ont été dans le passé les événements qui m'ont le plus marqué? Quelles ont été les crises (professionnelles, familiales) que j'ai traversées? Comment les ai-je surmontées? Quelle a été leur influence sur mon comportement?

— Quelles ont été les 5 ou 6 personnes qui m'ont le plus influencé positivement ou négativement? Quel est le résultat de cette influence?

— Quelles sont parmi mes activités professionnelles et extraprofessionnelles, celles qui me procurent le plus de satisfaction? Le plus d'insatisfaction, d'anxiété?

Faites l'inventaire de vos succès, vos échecs, des choses que vous aimez et que vous n'aimez pas.

Une fois l'examen du passé effectué, examinez vos motivations, les objectifs que vous vous êtes fixés ou ceux que vous voudriez atteindre, le genre de vie que vous voulez pour l'avenir, vos aspirations quant à vos horaires de travail, à l'éducation de vos enfants, à vos vacances, à votre retraite. Pour quelles raisons avez-vous l'intention de créer une entreprise? Quel est l'avis de votre conjoint? Le tableau II donne, à titre d'exemple, quelques motivations dont il faut tenir compte.

TABLEAU II

Motivations

- Désir de dépassement
- Ambition-pouvoir
- Indépendance
- Responsabilités
- Revenu
- Sécurité
- Statut social
- Notoriété
- Ambiance de travail
- Epanouissement intellectuel
- Possibilités de reconversion
- Sauvegarde de la vie familiale

Une dernière étape de la réflexion personnelle et non la moindre est la détection de vos qualités et de vos défauts. Le tableau III énumère, à titre d'exemple, quelques qualités que l'on retrouve généralement chez un entrepreneur. Il ne s'agit pas pour vous de prétendre cumuler toutes les qualités énumérées au tableau, mais en revanche de tenter de connaître celles que vous possédez et celles que vous ne possédez pas.

Opinion des autres

Le travail de réflexion personnelle permet de mettre en lumière des traits de caractère ou de comportement dont la portée n'avait pas été mesurée auparavant. Il se peut que l'exercice révèle des aspects cachés de votre personnalité. Dans certains cas, vous pouvez avoir une image déformée de votre personne qui correspond davantage à vos désirs inconscients qu'à la réalité.

Dans le but d'éviter ce risque, une opinion d'une autre personne est nécessaire. Il s'agit de discuter de vous avec plusieurs individus qui vous connaissent bien et d'évaluer la perception qu'ils ont de votre tempérament. Évidemment, l'efficacité de cette démarche repose sur le jugement et l'expérience des individus et de votre attitude lors des entretiens. Vous devez vous attendre à recevoir des informations désagréables.

L'heure du bilan

Une fois l'analyse de soi effectuée, il faut maintenant voir si la création d'une entreprise permettra de satisfaire vos motivations et d'exploiter vos qualités sans être gêné par vos défauts. Pour ce faire, il s'agit d'évaluer la contribution que peut apporter la création d'une entreprise à chaque motivation déjà identifiée auparavant.

Sans ces individus, ils n'auraient pas l'opportunité de consacrer leur temps à autre chose qu'au contrôle de l'entreprise. Au contraire, la confiance qu'ils témoignent à l'égard de leurs collaborateurs leur permet, tout en s'assurant de la bonne marche de leurs affaires, de réaliser d'autres projets qui leur tiennent à cœur.

Votre projet d'entreprise doit répondre à vos attentes et être en complète harmonie avec votre style de vie. Si, au contraire, votre projet est en opposition avec votre personnalité, alors vos buts personnels et vos objectifs seront en désaccord avec les priorités de votre entreprise et les deux en souffriront.

Cette confiance envers les autres se retrouve également envers soi-même. Pour y arriver, cela nécessite une grande confiance en soi et en la vie elle-même. Ainsi, l'entrepreneur qui réussit a besoin de partager son temps, ses connaissances et son expérience, et doit réaliser ce besoin en aidant les autres; ceux-ci peuvent être des étudiants désireux de s'initier aux affaires, ou des entrepreneurs confrontés à des problèmes importants. Pour illustrer ce dernier cas, nous avons rencontré un entrepreneur qui a laissé progressivement la gestion de son affaire à ses collaborateurs pour s'occuper d'une activité, mineure au départ, dont le but est d'aider les entrepreneurs en difficulté. Il en est actuellement arrivé à un stade où il s'est rendu compte que certains de ces problèmes étaient souvent liés à la vie privée, soit existante de par l'engrenage des affaires, soit destabilisée par le vécu négatif du conjoint à l'égard de l'entrepreneur. Il s'est alors proposé de faire collaborer son épouse, mieux armée au niveau psychologique que lui, dans sa nouvelle activité. Celle-ci était chargée de développer une relation avec le conjoint de l'entrepreneur en difficulté et d'essayer de déterminer les raisons des problèmes familiaux afin de trouver une solution satisfaisante, dont les repercussions seraient positives sur l'activité de l'entreprise. A date, ils ont réussi à "sauver" un certain nombre d'entreprises présentant ce genre de symptômes. Notre entrepreneur n'avait nul besoin de cette réussite supplémentaire. Mais son besoin de réalisation très fort, renforcé par la collaboration de son conjoint, l'a poussé à élargir son apport à la société.

Il faut aussi orienter votre projet en fonction de votre tempérament. Vous vous apercevrez peut-être après votre auto-analyse, qu'il vous faudra réorienter votre projet, accepter des risques mieux adaptés à votre personnalité, envisager un autre type de projet ou embaucher des collaborateurs dont les qualités pallieront à vos propres faiblesses.

C'est à la suite de cet exercice de réflexion, que vous allez être en mesure de dire si oui ou non la création d'une entreprise convient bien à vos aspirations et à votre personnalité. Cette étape est donc essentielle, elle permet de partir sur un bon pied et d'éviter tout regret.

Naturellement, il est normal que vous ne possédiez pas au départ toutes les qualités ou les qualifications requises. Cependant, rien ne vous empêche d'acquiescer un certain nombre de ces qualités ou qualifications par des cours ou des expériences vécues ou encore de lancer un club de hockey ou une réserve de pêche, présider un groupement d'entreprises, une association de jeunes entrepreneurs, donner des cours d'entrepreneuriat à l'université, créer une fondation d'handicapés moteurs, ou encore gérer une ferme.

Fait à remarquer, la création d'une entreprise ne vous empêche pas d'exercer, après quelques années, d'autres activités parallèles. Un certain nombre de témoignages ont pu confirmer ce fait. Bon nombre d'entre eux nous ont permis de constater qu'un entrepreneur qui se réalise et prend conscience de lui-même, ne se limite pas à ses affaires. Toutes sortes d'activités ou de passe-temps montrent jusqu'à quel point leur entrepreneuriat est fort et varié. Nous citerons par exemple, diriger un club de hockey ou une réserve de pêche, présider un groupement d'entreprises, une association de jeunes entrepreneurs, donner des cours d'entrepreneuriat à l'université, créer une fondation d'handicapés moteurs, ou encore gérer une ferme.

Certains entrepreneurs ont même "le temps" de s'occuper non pas d'une, mais de plusieurs activités. "Au détriment de leurs affaires et/ou de leur famille? Pas forcément" répondront un certain nombre de leurs conjoints. Existe-t-il donc une recette? En fait, les témoignages le prouvent, ceux qui sont capables de mener de front plusieurs activités démontrent une forte capacité à gérer leur temps, à mettre en place les personnes dont ils ont besoin.

INFORMATIONS

Pour de plus amples informations sur les thèmes, vous pouvez vous adresser à:

PRO-GESTION ESTRIE INC.
16, rue Wellington sud, bur. 207
Sherbrooke (Québec) J1H 5C7
Tél.: (819) 821-2257

Trois cliniques s'ajoutent à ce cours. La première des trois cliniques se tiendra samedi, le 13 décembre prochain. Inscrivez-vous le plus tôt possible. Qui sait si vous ne vous laisserez pas prendre au jeu et que vous ne voudrez pas entreprendre même modestement.

College de Sherbrooke
Service de l'éducation des adultes

S.V.P. écrire en caractères d'imprimerie

DEMANDE D'INSCRIPTION

NOM: _____ PRENOM: _____

DATE DE NAISSANCE: (jour) / (mois) / (année) No ASS. SOCIALE: _____ OCCUPATION: _____

ADRESSE A DOMICILE: NUMERO: _____ RUE: _____ VILLE: _____ PROVINCE: _____

ADRESSE AU BUREAU: NUMERO: _____ RUE: _____ VILLE: _____ PROVINCE: _____

CODE POSTAL: _____ TELEPHONE: _____

TITRE DU COURS: DEVENEZ ENTREPRENEUR FRAIS: 60\$ NE BIEN INSCRIRE PAS

DATE: _____

SIGNATURE: _____

CHEQUE CI-JOINT FAIT A L'ORDRE DU COLLEGE DE SHERBROOKE

RETOURNER A COLLEGE DE SHERBROOKE CREATION D'ENTREPRISES 475 RUE PARC SHERBROOKE (QUEBEC) J1H 5M7 TEL. (819) 564-6157

Note: Toute personne intéressée à obtenir des renseignements concernant l'utilisation des renseignements nominatifs fournis sur le formulaire d'inscription peut en faire la demande à l'adresse indiquée sur le formulaire. Le tout en référence à la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi 65).

Conçu par la Faculté des Sciences de l'Administration de l'Université Laval sous la direction de M. Paul-A. Fortin, adapté par Pro-Gestion Estrie inc. et la Direction régionale de l'Estrie du ministère de l'Industrie et du Commerce.

INFORMATIONS
PRO-GESTION ESTRIE INC.
(819) 821-2257



Après l'avoir abandonné pendant un an

Princeville reprend le service de Récupération Bois-Francs

PRINCEVILLE (MC) — Les services de Récupération Bois-Francs sont de nouveau retenus par la Ville de Princeville, après avoir été boudés pendant un an.

A la dernière séance du conseil municipal, les élus ont voté, à l'unanimité, l'octroi d'un contrat d'un an au récupérateur pour la cueillette des matières recyclables, au taux fixé à 7,44 \$ par occupant. Cependant, il a été clairement

mentionné que le service devra être effectué une fois par semaine le jour même de la cueillette des ordures pour les résidences et jusqu'à deux fois par semaine pour les commerces où le volume le justifie.

A la fin de 1985, la Ville de Princeville, qui disait croire au principe de la récupération, refusait toutefois de payer le prix qu'exigeait Récupération Bois-Francs.

Plusieurs citoyens avaient protesté devant les membres du conseil contre l'abandon du service. Et, en guise de protestation, un tas

de boîtes de carton avait été déversé près de l'hôtel de ville. Mais le conseil n'a pas modifié d'un poil sa décision.

De son côté, Récupération Bois-Francs, qui offrait le service à d'autres villes à un prix semblable, ne pouvait favoriser Princeville au détriment des autres.

Cependant, pour 1986, Récupération Bois-Francs est entrée par la porte arrière à Princeville, en signant une entente avec la firme qui était chargée de la cueillette des ordures. Ainsi, le service n'a ja-

mais été interrompu.

Surplus

Dans un tout autre ordre, le maire suppléant de Princeville, M. Fernand Forgues, annonce un surplus de 140,000 \$ pour 1986, dans le rapport sur la situation financière de la Ville.

Il ne donne cependant aucune indication sur le prochain compte de taxes des contribuables.

Fin mai à Drummondville

L'enthousiasme suscite la tenue d'un second salon de la femme

par Richard JEAN
DRUMMONDVILLE — "Vu les commentaires positifs et l'enthousiasme de tous les participants et visiteurs, nous avons décidé de répéter l'expérience cette année."

C'est ce que déclarait Mme Andrée Donais, directrice générale du Salon de la Femme de Drummondville, lorsqu'elle a annoncé la tenue d'un 2e salon qui prendra place au Centre Marcel-Dionne du 20 au 24 mai 1987.

Santé, beauté-mode, affaires, confort et décoration, alimentation, loisir: c'est cette gamme de secteurs qui sera offerte aux visiteurs et visiteuses du 2e Salon de la Femme.

Les cinq journées du salon correspondront chacune à un thème bien précis. Ce sont "L'univers de la femme" (mercredi 20 mai), "Le temps de vivre" (jeudi 21 mai), "Ensemble et associés" et "Ensemble et en santé" (vendredi et samedi, 22 et 23 mai).

"Comme le dimanche est une

journée familiale et que les activités sont axées sur les sports et les loisirs, nous avons choisi comme thème "Le monde en action" pour le dimanche 24 mai," d'ajouter Mme Donais.

Conférences

En 1987, le Salon de la Femme présentera un total de sept conférences par jour dont quatre touchent directement le domaine de la santé. Deux autres conférences seront présentées concernant divers domaines du secteur social tel le notariat, l'immobilier, l'assurance, la condition féminine et les affaires. Enfin, la dernière conférence de la journée sera consacrée au traitement d'un sujet chaud d'actualité ou encore à la démystification de maladies vedettes telles le Sida ou la maladie d'Alzheimer.

Ce 2e salon aura aussi sa place de la mode. Une immense scène aménagée dans le secteur "beauté-mode" sera le lieu privilégié où les nouveautés et les créations de mode seront démontrées par des

mannequins professionnels supervisés par Mme Martine Huot de l'agence Triple-Vision.

Pendant toute la durée du salon, les visiteurs assisteront à plus d'une trentaine de défilés qui seront parfois commentés par des artistes invités.

Mme Donais a par ailleurs indiqué que 90 emplacements seront disponibles pour la location de kiosques.

"Actuellement, 70 sont déjà réservés, ce qui est très encourageant," a-t-elle précisé.

Forfait

Notons finalement une primeur pour le 2e Salon de la Femme, soit l'instauration du forfait Desjardins. Ce forfait est un passeport valide pour la durée du salon et qui donnera accès à toutes les conférences, démonstrations, dégustations, défilés de mode, etc.

Ses principaux avantages sont une économie de 25 pour cent sur le coût d'entrée et la possibilité de le

passer à une autre personne. Ce forfait sera disponible à compter du 8 décembre au bureau du Salon de la Femme.

Outil pour favoriser l'essor de l'Amiante

Un portrait socio-économique des municipalités membres de la Société économique de la région

par Pierre SEVIGNY
THETFORD-MINES — Les municipalités membres de la Société économique de la région de l'Amiante (SERA) sont maintenant dotées d'un nouvel outil de travail qui devrait jouer un rôle important dans la promotion du secteur.

En effet, grâce à un projet du programme fédéral de développement de l'emploi, la SERA a pu embaucher deux bacheliers, l'un en relations industrielles et l'autre en géographie, pour la confection de onze dossiers socio-économiques qui constituent le portrait fidèle de la région.

Ces documents contiennent tous les renseignements pertinents des localités de Black-Lake, Coleraine, Rivière-Blanche, Robertsonville, Sacré-Coeur de Marie, St-Méthode, Saint-Pierre-de-Broughton, Ste-Clothilde, Thetford-Mines, Thetford-Sud et du secteur d'East-Broughton.

Trois parties

Chacun des dossiers est divisé en trois parties principales. Ainsi, le profil général de la municipalité regroupe les caractéristiques climatiques, physiques et géologiques, l'histoire et les services municipaux offerts.

Le profil économique fait état de la population active, de la scolarisation, des revenus et décrit les grands secteurs économiques. Quant au profil social, il offre plusieurs informations inhérentes à la structure de l'activité économique,

Plessisville songe à créer son service de cueillette des ordures ménagères

par Maurice CLOUTIER
PLESSISVILLE — La Ville de Plessisville, qui en a plein le dos de payer le gros prix pour la cueillette des déchets, songe à s'équiper pour dispenser elle-même le service.

Dans la même veine, les élus municipaux projettent l'adoption d'un règlement pour municipaliser la cueillette des déchets. Jusqu'à maintenant, ce champ d'activité est laissé entre les mains de la firme Laurent Turgeon de Plessisville.

La coupe a littéralement débordé avec l'ouverture des soumissions demandées par la Ville, pour un contrat de cueillette des déchets de trois ans. La seule soumission reçue vient de la firme Laurent Turgeon.

Cette firme exige 539,000 \$ sur trois ans, dont 166,000 \$ en 1987. Pour la prochaine année, le service serait réduit de deux à une cueillette par semaine pour les résidences, mais, curieusement, le coût augmente tout de même de 42 \$ à 46 \$ par résidence.

Les élus municipaux sont véri-

tablement en colère, d'autant plus que d'autres villes ont des contrats bien moins onéreux avec l'entreprise privée.

Le torchon brûle depuis quelque temps déjà entre la Ville et M. Turgeon. Ce dernier a déjà mis en demeure la Ville, afin que le projet de municipalisation de la cueillette des déchets soit abandonné. Il soutient que la Ville veut lui retirer un droit acquis.

Revi-Centre

D'autre part, le ministère des Affaires municipales vient d'aviser la Ville que la date limite pour l'utilisation de la subvention de 500 000 \$ du programme de revitalisation du centre-ville Revi-Centre, qui était fixée au 31 mars prochain, est repoussée jusqu'au 15 juillet 1987.

À Plessisville, le règlement d'emprunt pour l'utilisation de la subvention a été bloqué par un référendum. En puisant dans le surplus accumulé, la Ville a déjà réalisé des travaux admissibles au programme pour 600,000 \$, dont 300,000 \$ viennent de l'Etat. Il reste donc 200,000 \$ sur la subvention accordée.



La directrice générale du Salon de la Femme, Mme Andrée Donais (au centre), est entourée de ses principales collaboratrices. Ce sont, dans l'ordre, Mmes Martine Huot, Christine Lemay,

Renée Picotin-Gariépy, Carmelle Pelletier-Bourgeois, Sylvie Castonguay et Chantal Demers.

(Photo La Tribune par Richard Jean)

est d'autant plus importante que la SERA comptera sur les services d'un commissaire industriel adjoint à compter de la nouvelle année 1987. Or, celui-ci sera principalement affecté à la promotion du secteur rural et possèdera donc d'excellents outils de travail pour faciliter son travail.

Toutes les données contenues dans les documents ont été colligées sur informatique de sorte qu'elles pourront en tout temps être mises à jour.

La confection de ces documents

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

DECISION

Décision 86-1162. **Cablestrie Inc.** Richmond et Melbourne; Windsor et Greenlay; et Bromptonville (Qué.). Approuvé — Regroupement sous une même licence des secteurs de Richmond, Windsor et Bromptonville et suppression des têtes de ligne actuelles situées à Richmond, Windsor et Bromptonville et ajout d'une tête de ligne sur le chemin Coddington à Richmond. Approuvé — Distribution au service de base de CFTM-TV Montréal, CKTM-TV et CHEM-TV Trois-Rivières, WETK (PBS) Burlington, du Réseau de télévision parlementaire de Radio-Canada (de langue française) et de la Programmation de la télévision française (TVFQ-99); de Nouvelles Télé-Radio; d'émissions spéciales; et de The Sports Network et du réseau MuchMusic sur une base facultative. Approuvé — Majoration du tarif d'installation maximal de 20\$ à 30\$ et du tarif mensuel maximal de base de 7,15\$ (Richmond), 7,12\$ (Windsor) et de 6,55\$ (Bromptonville) à 9,61\$.

Où puis-je lire les documents du CRTC? Les documents du C.R.T.C. peuvent être consultés dans la "Gazette du Canada", partie 1, aux bureaux du C.R.T.C. et dans la section référence des bibliothèques publiques. Les décisions du Conseil concernant un titulaire de licence peuvent être consultées, à ses bureaux, durant les heures normales d'affaires. Vous pouvez également obtenir copie des documents publics du C.R.T.C. en rejoignant le Conseil à: Ottawa (Hull) (819) 997-0313; Halifax (902) 426-7997; Montréal (514) 283-6607; Winnipeg (204) 949-6306 et Vancouver (604) 666-2111.

53223-5 déc.

Canada

Évitez les tracas cet hiver!

L'équipe #1 au Canada en '86

Pour renseignements supplémentaires, s.v.p., consultez votre concessionnaire du RESEAU FORD & MERCURY DE L'ESTRIE ...

CHAMPAGNE WINDSOR • 845-5432	BELANGER & VIENS MAGOG • 843-3397	LE VOITURIER SHERBROOKE • 589-5981
VAL ESTRIE SHERBROOKE • 563-4468	Fouquet 1-800-547-3443 RICHMOND • 828-3717	MA MAURAIS AUTO COATCOOK • 849-2767

Roulez en toute quiétude en FORD ou MERCURY 1987...

QUI OFFRE UN TAUX DE FINANCEMENT À PARTIR DE **10%**

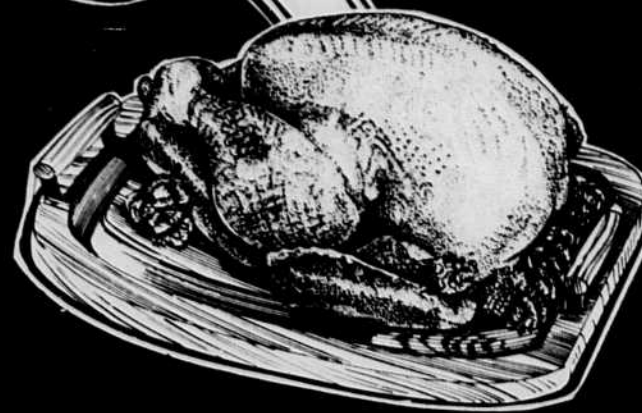
FAITES VITE!
L'offre est temporaire

*TAUX DE FINANCEMENT APPLICABLE SUR UNE PÉRIODE DE 24 MOIS SUR PLUSIEURS MODÈLES FORD ET MERCURY 1987



DINDES GRATUITES

Avec tout achat de \$400 et plus, vous recevrez 1 DIND-O-JUS de 8 à 13 lb. Pour la période des Fêtes, J.M. Saucier donnera plus de 2,000 dindes* durant cette promotion spéciale. Limite 1 par client. Tout le personnel de J.M. Saucier vous offre ses meilleurs vœux! * L'ensemble des magasins.



Aussi disponibles

little LITTON MOFFAT

HITACHI

Hotpoint

SHARP

TOSHIBA

Panasonic FOUR A MICRO-ONDES
Modèle NE-6670

- Puissance 600 watts
- Décongélation
- Capacité 1 pi.cu.
- Intensité variable

\$299⁹⁹

Panasonic FOUR A MICRO-ONDES
Modèle PANA NE 6870

- plateau rotatif
- 600 watts
- 1 pi.cu.
- décongélation et cuisson/poids
- auto-programmable
- tablier et chapeau inclus

\$499⁹⁹

Quasar FOUR MICRO-ONDES
Modèle YMQ-7775

- Dégivrage selon poids • 6 choix de puissance 700 watts • Mémoire triple • Système de vérification de température • Cuisson instamatic

\$577⁹⁹

Quasar FOUR MICRO-ONDES CONVECTION
Modèle YMQ-8875

- Capacité 1.4 pi.cu.
- 6 niveaux d'intensité 70 à 700 watts
- Décongélation cyclique et au poids
- Sonde thermométrique

\$799⁹⁹

Le 1er d'une série de 6 cours de cuisson aux micro-ondes vous est offert **gratuitement** avec l'achat d'un appareil chez J.M. Saucier. Inscrivez-vous maintenant!

LUXMAN TABLE TOURNANTE
Modèle PD-210

- semi-automatique
- entraînement direct

\$99⁹⁹

CÉLESTION Boîtes anglaises
Ditton 100

\$199⁹⁹

KENWOOD 60 WATTS

- récepteur numérique
- mémoire 16 stations
- correcteur physiologique
- casque d'écoute
- Senheiser gratuit, valeur de \$50

\$699⁹⁹

HITACHI VIDÉO VHS 3 TÊTES
Modèle VT-1310

- Convertisseur intégré pour câble
- Programmation 14 jours / 4 prog.
- Accès direct par télécommande sans fil
- 3 têtes effets spéciaux

RABAIS \$50
\$649⁹⁹

RCA MAGNÉSCOPE VHS

- Télécommande infrarouge multi-fonctions
- Syntonisateur électronique multi-bandes
- Horloge digitale et compteur
- Rebobinage automatique
- "XPR" système d'enregistrement avec minuterie automatique
- Recherche avant et arrière

\$388⁹⁹

ZENITH HQ 4 TÊTES EXCLUSIF 1987 MAGNÉSCOPE VHS
Modèle VR-1861

- Système de 4 têtes • Programmation 14 jours / 4 prog.
- Syntonisation électronique 108 canaux
- Mise en marche automatique
- Télécommande infrarouge 14 fonctions
- Recherche canal favori

\$599⁹⁹

Sansui INTELLIGENT SUPER COMPO 100 WATTS

- Syntonisateur am/fm stéréo digital, programmable, modèle DAT-750
- Amplificateur stéréo 50 watts/canal
- Magnétocassette stéréo auto-inversion
- 2 haut-parleurs 3 voies modèle DAS-750
- Cabinet audio de luxe inclus, modèle GX 550

\$699⁹⁹

HITACHI LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS
TÉLÉCOULEUR 20"
Modèle 2555

- Télécommande 19 fonctions
- Affichage à l'écran
- Câblodélecteur 105 canaux
- Minuterie du sommeil

\$649⁹⁹

Quasar TÉLÉ-COULEUR 26"
Modèle YTU 9831

- Télécommande Compu-Matic à 19 fonctions
- Système d'image Dyna Color Plus
- Compatible-câble, 114 canaux
- Syntonisation électronique Compu-Search

\$799⁹⁹

BEL DÉTECTEUR DE RADAR #861
\$199⁹⁹

Sansui RX-2000
\$229⁹⁹

- Digital • 12 programmations
- Auto inversion

CONCORD NPL-102
\$309⁹⁹

SERVICE SUR PLACE
PAR UNE ÉQUIPE DE **7** TECHNICIENS

Quasar YWT5951AW

- Circuits Image HQ (Haute Qualité)
- Programmation 14 jours / 4 émissions
- Lampe-écran DYNABRITE à haut contraste
- Système SUPRACOLOR
- Bloc d'accord VHF/UHF CUSTOM-MATIC
- Filtre onde acoustique

SPÉCIAL LES DEUX POUR \$1179⁹⁹

HITACHI RASOIR ÉLECTRIQUE RECHARGEABLE

de grande qualité qui sera apprécié en cadeau.
Valeur de \$54.95 pour **\$39⁹⁹**

Aujourd'hui et samedi,

chez **Woolco** vous économisez

25%

(25% de rabais sur toute la marchandise même les articles en solde!)

sur les prix marqués des articles suivants:

Depts.
230-232
233-235
236-240

Tous les jouets, jeux et livres pour enfants

Depts.
113-114
213

Tous les vêtements pour bébés et tout-petits

Dept.
055

Tous les bas-culottes

Depts.
201-220
221

Tous les articles ménagers

de marques connues telles Corningware, Rubbermaid, Cristal d'Arques et plusieurs autres (sauf les petits électroménagers, rayon 295).

2 JOURS SEULEMENT!

Aujourd'hui et samedi, ne manquez pas cette offre!
Vous obtiendrez le rabais de 25% en payant aux caisses à la sortie.



PLAZA ROCK FOREST

4857 boul.
Bourque,
Rock Forest

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI, MARDI et MERCREDI: de 9h. à 17h30. JEUDI et VENDREDI: de 9h à 21h. SAMEDI: 9h. à 17h.
GARAGE-OUVERTURE: LUNDI, MARDI et MERCREDI 8h. à 17h30. JEUDI et VENDREDI: 8h. à 21h. SAMEDI: 8h. à 17h.
GARAGE: Pour rendez-vous. TEL.: 564-7443